

Rapport d'activités de l'AJP portant sur l'année 2024



AG 29 mars 2025

Rapport disponible en ligne :
<https://www.ajp.be/rapports-dactivites/>

Table des matières

Rapport d'activités de l'AJP portant sur l'année 2024	1
AG 29 mars 2025	1
1. Le Conseil de direction et l'équipe	4
1.1. Le Conseil de direction de l'AJP	4
1.2. L'équipe salariée de l'AJP	5
2. De l'état du journalisme et des journalistes en 2024.....	6
2.1. Une année d'élections en Belgique	7
2.1.1 Elections : mémorandum, audition et DPC	7
2.1.2. Lignes éditoriales sous pressions politiques.....	8
2.2. Judiciaire : retour de la censure et procédures bâillons	9
2.3. Face aux défis, nos actions et nos services	11
3. Safety : sécurité physique, santé mentale et bien-être	13
3.1. Les services existants à l'AJP :	13
3.2. Le Guide de sécurité édité par l'AJP	13
3.3. Les formations Safety	13
4. Service juridique : aides individuelles et défense en justice	15
4.1. Le service juridique de l'AJP	15
4.2. De 500 à 600 questions individuelles par an.....	15
4.3. De 20 à 30 interventions directes par an	16
4.4. Assistance judiciaire	17
5. Actions pour la profession en 2024 : les actions collectives en FWB, en Belgique et à l'international	19
5.1. Les dossiers collectifs francophones et germanophones.....	19
5.1.1. Agir pour les journalistes freelances	19
5.1.2. IA : recommandation, formations et audition au Parlement.....	19
5.1.3. Agir contre la censure	19
5.1.4. Une recommandation pour le traitement médiatique des réfugiés.....	20

5.2. Les dossiers collectifs au plan fédéral	20
5.2.1. Secret d'état : recours devant la Cour constitutionnelle	20
5.2.2. Droits voisins : procédure devant la Cour de Justice de l'EU	21
5.2.3. Droits d'auteur : nouveau ruling pour les freelances.....	21
5.3. Au plan international.....	22
5.3.1. Une année meurtrière pour la profession.....	22
5.3.2. Activités au sein de la Fédération européenne des Journalistes (FEJ)	22
5.3.3. Plus de 170 journalistes formés via l'AJP en RD Congo.....	23
5.3.4. Sortie de la FIJ.....	24
6. AJPro : Renouvellement de l'offre de formations et succès confirmé.....	25
6.1. De nouvelles formations, place à l'IA générative.....	25
6.2. Summer School : 3 parcours thématiques, la visite de la ministre des Médias	26
6.3. Deux Speed dating Emploi & Piges.....	27
6.4. Un catalogue évolutif qui s'adapte aux besoins.....	28
6.5. Perspectives 2025	29
7. Education aux médias : plus de 500 classes visitées	30
7.1. Journaliste en classe (opération classique).....	30
7.2. La semaine de l'éducation aux médias.....	31
7.3. Combattre les Fake News en classe	31
7.4. Un projet européen en 2025	31
7.5. Également dans l'enseignement supérieur et les organisations de jeunesse.....	31
7.6. Les outils pédagogiques de JEC	32
8. Promouvoir l'Égalité et la Diversité.....	34
8.1 Des études sur la diversité dans le journalisme	34
8.1.1. Étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone	34
8.1.2. La diversité au sein de la profession de journaliste (2012-2023).....	35
8.2. Des outils pour favoriser l'inclusion	37
8.2.1. Expertalia.....	37
8.2.2. Studentalia	38
8.3. Informer et sensibiliser	38
8.4. Gender and Diversity Expert Group	39
9. Fonds pour le journalisme : 50 projets soutenus, 55 diffusés en 2024.....	41
9.1. Du côté des chiffres, les records :	41
9.2. A la rencontre des journalistes.....	42
9.3. Du côté du jury	43
10. Du côté de nos membres	44

10.1 Les journalistes pros en chiffres	44
10.2. Les autres membres : stagiaires, coll. de presse, étudiant.e.s, honoraires.....	44
10.3. Taux d'affiliation en légère diminution	45
11. Les finances de l'Union professionnelle en 2024 et les perspectives 2025	47
11.1. Nos finances en 2024	47
11.2. Perspectives 2025	48
12. Mandats, partenariats, communication, presse et événements	49
12.1. L'AJP est présente et représente les journalistes.....	49
12.2. Partenariats	49
12.3. Communication, médias et réseaux sociaux de l'AJP.....	49
12.3.1. Le bimestriel « Journalistes »	49
12.3.2. La newsletter mensuelle	50
12.3.3. L'agenda 2025	51
12.3.4. Nos sites	51
12.4. L'AJP dans les colloques, les jurys, les débats... ..	55
12.5. On parle de l'AJP dans les médias	56

1. Le Conseil de direction et l'équipe

1.1. Le Conseil de direction de l'AJP

Elu en mars 2023, le Conseil de direction de l'AJP est présidé par Sarah Frères. Il se compose de 20 journalistes. La composition du Conseil répond à plusieurs critères de diversité (âges, origine, genre, statut, type de médias...). En 2024, Nicolas Gaspard (Group N) a succédé à Antonio Solimando (démissionnaire) en qualité de représentant des médias audiovisuels privés.

En 2024, le Conseil s'est réuni 12 fois (dont une réunion du Bureau exécutif élargi pendant l'été). En voici la composition complète :



Sarah Frères
Présidente
34 ans
Journaliste Imagine
Demain le monde



Samuel Sinte
Trésorier
47 ans
Journaliste à L'Avenir/
Namur



Aubry Touriel
Représentant
des journalistes
indépendant.e.s
35 ans
Freelance



Kinoss Dossou
Représentant des
journalistes des médias
numériques
43 ans
Directeur éditorial
Enjeux télévision



Katrin Margraff
Représentante
des journalistes de
la communauté
germanophone
42 ans
Journaliste à la BRF



Sandra Farrands
Représentante
des journalistes
indépendant.e.s
28 ans
Freelance



Sung-Shim Courier
Représentante des
journalistes de la presse
quotidienne
38 ans
Journaliste à L'Echo



Anne-Sophie Leurquin
Vice-présidente
48 ans
Journaliste au Soir



Gérard Gaudin
65 ans
Président sortant de l'AJP
Journaliste à l'agence
Belga



Audrey Van Brabant
Représentante
des journalistes
indépendant.e.s
29 ans
Freelance



Nicolas Gaspard
Représentant des
journalistes des médias
audiovisuels privés
41 ans
Journaliste à Nostalgie



Colin Delfosse
Représentant des métiers
d'image
42 ans
Photoreporter et
journaliste indépendant



Xavier Simon
Représentant des
journalistes provenant
de la Région wallonne
62 ans
Journaliste No Télé



Catherine Joie
Représentante
des journalistes
indépendant.e.s
33 ans
Freelance



Benoît Toussaint
Secrétaire
41 ans
Journaliste à l'agence
Belga



Michel Damanet
Représentant des
journalistes de la presse
spécialisée
73 ans
Journaliste freelance
et photographe



Fabrice Gérard
Représentant des
journalistes des médias
audiovisuels publics
47 ans
Journaliste à la RTBF



Pierre Lambert
Représentant
des journalistes
indépendant.e.s
38 ans
Freelance



Romuald La Morté
Représentant
des journalistes
indépendant.e.s
32 ans
Freelance



François Ryckmans
Représentant des
journalistes provenant de la
Région Bruxelles-Capitale
70 ans

Deux instances émanent du conseil de direction : le Bureau exécutif de l'AJP et le conseil fédéral de l'AGJPB.

En voici leur composition :

Bureau exécutif : Sarah Frères, Anne-Sophie Leurquin, Samuel Sinte, Benoit Toussaint, Sandra Farrands et François Ryckmans.

Conseil fédéral AGJPB : Le Conseil de Direction de l'AGJPB est composé de mandataires issu.e.s des Conseils de Direction de l'AJP et de la VVJ. Il est co-présidé par les président.e.s de l'AJP et de la VVJ. Au total, le Conseil de Direction de l'AGJPB fédéral compte 10 membres :

Membres issus de l'AJP : Sarah Frères, Benoit Toussaint, Aubry Touriel, François Ryckmans, Gérard Gaudin

Membres issus de la VVJ : Kris Van Haver, Gie Van Roosbroeck, Luc Vanheerentals, Peter Verlinden, Paul Van Landeghem

Présidente : Kris Van Haver

Vice-présidente : Sarah Frères

Secrétaire : Benoit Toussaint

Trésorier : Gie Van Roosbroeck

Le Conseil fédéral de l'AGJPB 'est réuni à 4 reprises en 2024.

Le rapport d'activités relatif aux dossiers fédéraux se trouve au chapitre 5.

1.2. L'équipe salariée de l'AJP

L'équipe salariée de l'AJP se compose de 9 personnes (dont 7 à temps partiel) et est placée sous la direction de **Martine Simonis** (Secrétaire générale). Elle est composée de **Jil Theunissen** (service juridique), **Guylaine Germain** (Coordinatrice Genre et Diversité), **Stephanie Triest** (AJPro), **Julia Vanderborght** (communication et réseaux sociaux), **Jean-Pierre Borloo** (Fonds pour le journalisme), **France Sandront** (Journalistes en classe et secrétariat), **Justine Pecquet** (secrétariat et appui aux projets), **Patrice Puati N' Lemvo** (comptabilité). L'équipe a accueilli **Sophie Sager**, stagiaire étudiante, pendant 3 mois en 2024.

[Découvrez les visages et les profils de l'équipe salariée de l'AJP.](#)

2. De l'état du journalisme et des journalistes en 2024

2024 fut une année d'élections, en Belgique comme dans de nombreux pays, et une année de conflits armés, en Ukraine et à Gaza particulièrement. Le rapport¹ de la « Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes » mentionne en ouverture :

« La guerre en Ukraine demeurait le sujet de préoccupation majeur en 2024, les journalistes ukrainiens et internationaux risquant quotidiennement leur vie sur les lignes de front. Les professionnels des médias, tout comme les autres civils du pays, ont subi la menace constante des bombardements russes. Le rôle essentiel des médias dans la couverture des conflits a également été remis en cause par des violations de la liberté de la presse dans le cadre de la crise persistante à Gaza, en Cisjordanie et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Les résultats de nombreuses élections dans les États membres du Conseil de l'Europe, au niveau européen, et aux États-Unis, ont révélé une influence croissante des partis illibéraux et populistes. Ces partis, souvent hostiles au journalisme critique et d'intérêt public, l'ont illustré par une rhétorique dénigrante, des contraintes juridiques sur les médias et une ingérence réglementaire qui a saboté les radiodiffuseurs de service public ».

La [Plateforme du Conseil de l'Europe](#) recense les atteintes à la liberté de la presse et aux journalistes ; elle publie des alertes et effectue un suivi des dossiers. Les Etats membres sont tenus de répondre aux alertes. Pour la Belgique également, plusieurs alertes ont été publiées, elles portent sur des menaces provenant de milieux judiciaires (procédures bâillonnages), politiques ou policiers. Nous y reviendrons dans ce rapport.

<p>5 mars 2025</p> <p>PAGE SPÉCIALE</p> <p>Rapport sur la liberté de la presse en Europe : Affronter les pressions politiques, la désinformation et l'érosion de l'indépendance des médias</p>	<p>No.180/2024 Mise à jour le 24 févr. 2025 Créée le 25 sept. 2024</p> <p>ALERTE</p> <p>Le radiodiffuseur public RTBF fait l'objet d'une ingérence ministérielle</p>
<p>No.11/2025 Mise à jour le 18 févr. 2025 Créée le 7 févr. 2025</p> <p>ALERTE</p> <p>La ville d'Andenne envisage de se joindre à une action en justice à la suite d'un article d'enquête</p>	<p>No.7/2025 Créée le 30 janv. 2025</p> <p>ALERTE</p> <p>Arrestation violente d'une journaliste de ZIN TV en cours de reportage</p>
<p>No.225/2024 Réponse le 24 janv. 2025 Créée le 13 nov. 2024</p> <p>ALERTE</p> <p>Ordonnances et procédures bâillon devant les tribunaux de Bruxelles, Liège et Namur</p>	<p>No.107/2023 Mise à jour le 23 janv. 2025 Créée le 14 avr. 2023</p> <p>ALERTE</p> <p>Le Conseil supérieur de l'audiovisuel empiète sur les compétences du Conseil de déontologie journalistique</p>

Illustration : les dernières alertes publiées sur la Plateforme du Conseil de l'Europe [concernant la Belgique](#).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, on a constaté un nombre inquiétant d'actions judiciaires et/ou intentées devant les organes de régulation ou d'autorégulation, directement ou indirectement liées aux élections. On a également constaté des déclarations de mandataires politiques mettant directement en cause les lignes rédactionnelles et le travail

¹ Rapport sur la liberté de la presse en Europe 2024 : Affronter les pressions politiques, la désinformation et l'érosion de l'indépendance des médias, mars 2025, <https://fom.coe.int/fr/pagesspeciales/detail/117>

journalistique. Ces ingérences ont été dénoncées. Le service juridique de l’AJP est intervenu à plusieurs reprises en soutien de ses membres.

2.1. Une année d’élections en Belgique

2.1.1 Elections : mémorandum, audition et DPC



En prévision des élections régionales, nationales et européennes de juin 2024, l’AJP a publié son [mémorandum](#) et a été à la rencontre des partis démocratiques francophones ; 7 représentant.e.s de partis ont ainsi été rencontré.e.s.

L’AJP a été invitée le 26 juin à l’audition du secteur des médias, organisée par les présidents du MR et Des Engagé.e.s., en prévision de la Déclaration de politique communautaire (DPC)

La DPC est sibylline pour le secteur médias. Le chapitre « médias » tient sur 3 pages et est essentiellement consacré aux équilibres économiques du secteur. Une feuille de route synoptique pour la nouvelle ministre des Médias, Jacqueline Galant.

C’est essentiellement la **RTBF** qui concentre le plus de mesures annoncées. Le service public « *n’a pas nécessairement pour vocation d’être le centre de gravité du paysage audiovisuel belge francophone* ». Il sera recentré sur ce que la DPC considère comme ses missions de service public : « *l’information, la culture et l’éducation permanente* ». La RTBF devra garantir « *le pluralisme des opinions et des convictions* ». Ses moyens seront « *maintenus au montant 2024 plafonné durant toute la législature* ». Pour ce qui est de ses relations avec les médias privés, elle devra revoir sa politique d’acquisition des droits de diffusion de programmes, notamment sportifs, « *de telle manière à ne pas empêcher les chaînes de télévision privées belges francophones qui le désirent de les acquérir au prix du marché* ». La DPC pointe également le partage d’outils (Auvio) ou encore l’ouverture du capital de la RMB.

Les **Médias de proximité** sont considérés comme « des acteurs essentiels du vivre-ensemble. » Le Gouvernement « *incitera les synergies intégrées entre les médias de proximité et avec la RTBF* ». Par ailleurs, un « *cadre permettant des fusions volontaires sera établi* » (NDLR : entre les 12 télévisions). C’est dans les paragraphes consacrés à la **presse écrite** que l’on retrouve les quelques mesures consacrées aux **journalistes** : à propos de l’aide à la presse écrite, « *le gouvernement veillera à adapter celle-ci à l’évolution du paysage médiatique avec pour objectifs le maintien d’une offre d’information pluraliste de qualité, et parallèlement l’amélioration des conditions de travail des journalistes, avec une attention particulière à la formation des journalistes et au statut des journalistes reporter d’images (JRI)* ». (sic !)

La presse écrite qui subit « *la concurrence de la part de la presse en ligne de la RTBF* » sera soutenue dans sa transition vers le numérique. Le Gouvernement poursuivra aussi une politique de lutte contre les fake news et d’éducation aux médias avec le concours de Lapresse.be. En outre, il « *améliorera le dispositif d’autorégulation déontologique des médias d’information et de la profession journalistique, dans le respect des balises européennes en matière de régulation des médias* ».

Pour ce qui concerne les **radios**, la DPC note le soutien à la transition numérique, une attention particulière aux éditeurs indépendants, ainsi que notamment la transparence tarifaire des opérateurs de réseau.

Le chapitre Médias se termine par un paragraphe consacré à l’**éducation aux médias** et prévoit que le gouvernement « *maintiendra les moyens dédiés à l’éducation aux médias, notamment les*

opérations telles que « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe », en lien avec les initiatives en formation au numérique (ex : RTBF) ».

Très peu de nos demandes et préoccupations se retrouvent donc dans la DPC, malgré notre important travail de lobbying mené pendant tout le premier semestre 2024. Les questions liées par exemple à l'intelligence artificielle, à la qualité de l'information, au statut des journalistes professionnel.le.s, au statut des rédactions, ou encore à la désinformation n'y figurent pas. Le secteur des médias a été approché par le nouveau gouvernement de la FWB sous le prisme du marché et de ses (dés)équilibres économiques. La DPC fait l'impasse sur le rôle essentiel des médias et journalistes dans une démocratie en tensions, soumise à de nouveaux défis et menaces...Que le marché seul sera bien incapable d'affronter.

2.1.2. Lignes éditoriales sous pressions politiques

« X », septembre 2024 : ministre des Médias contre RTBF

Le 21 septembre 2024, la RTBF a diffusé une interview d'Estelle Depris, consultante et formatrice spécialiste des questions liées à la discrimination raciale. L'interview était intitulée « *Comment être moins raciste? Estelle décortique le racisme systémique et le rôle des personnes blanches pour l'éradiquer* » et diffusée sur la plateforme en ligne de la RTBF. Le même jour, à 19h26, la ministre des Médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, Jacqueline Galant, a publié trois tweets sur X accusant la RTBF de partialité et appelant le radiodiffuseur public à garantir le pluralisme et à « respecte[r] scrupuleusement [s]es obligations déontologiques et légales ». Ses publications ont généré une vague de commentaires en ligne hostiles à la RTBF.

La Fédération européenne des Journalistes (FEJ) [a publié une alerte sur le site dédié du Conseil de l'Europe](#).

Le débat s'est invité au Parlement de la FWB où la ministre des Médias a été interpellée.

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a été saisi et en février 2025, a conclu à la conformité des productions aux principes de la déontologie journalistique et a déclaré les plaintes non fondées. Le CDJ a considéré qu'il relevait de l'intérêt général, a fortiori pour un média de service public, de traiter du sujet du racisme systémique et qu'il était légitime d'interroger l'interlocutrice choisie. Sur le grief relatif à l'absence de pluralisme, le CDJ a souligné que l'équilibre des points de vue contradictoires sur une question ne s'établit pas nécessairement en information au sein d'un même format et qu'ainsi, rien n'exclut que d'autres points de vue sur la question puissent être traités ailleurs par le média. Le CDJ a encore considéré que les propos de l'intéressée, pour choquants qu'ils puissent paraître aux yeux de certains, ne versaient ni dans la stigmatisation, ni dans l'incitation à la discrimination, au racisme ou à la xénophobie, et ne nécessitaient dès lors pas de cadrage autre que celui qui leur avait été appliqué.

« X », janvier 2025 : GL Bouchez contre RTBF

Nouvelle polémique suite aux propos de GL Bouchez, président du MR, après la décision de la RTBF de diffuser en léger différé le discours d'investiture du président Trump, le 20 janvier dernier. Le 21 janvier, sur le réseau X, GL Bouchez lance : « *Il y a un vrai problème à la RTBF. Qui sont ces experts qui déterminent le bien et le mal ? On peut ne pas partager le projet de nouveau président des États Unis mais rien ne peut justifier qu'un président élu démocratiquement reçoive ce traitement de la part de petits chefs de la pensée. La direction de l'information de la RTBF n'est pas le Ministère de la censure et de la propagande. Nous allons agir en conséquence* ». Le 23 janvier, interviewé par Pascal Praud sur CNews, le président du MR confirme largement ses propos. Ça s'échauffe sur X, les plaintes pleuvent au CSA. Les haters du service public se lâchent. Comme J. Quatremer (Libération), qui distille le même jour sur LCI une petite musique bien fake et rancie « *Pour entrer à la RTBF il faut une carte de parti politique* » ; ou encore « *la RTBF est entre les mains du PS* ».

La Société des Journalistes de la RTBF réagit fermement à cette nouvelle ingérence dans son indépendance éditoriale. L'AJP appuie la SDJ-RTBF: « *L'AJP appelle au respect des choix éditoriaux et rappelle que l'application de mesures de prudence vis-à-vis de discours discriminatoires ou de haine est une obligation à la fois décrétable et déontologique* ». CSA et CDJ qui ont été saisis ne diront pas autre chose : le CSA classe sans suite et le CDJ n'ouvre pas de dossier. Début mars 2025, on attend toujours une position du CA de la RTBF.

Divers recours de candidats contre des médias suite aux élections : CSA et CDJ

Les élections communales et provinciales d'octobre 2024 ont généré une douzaine d'ouvertures d'instructions par le CSA, sur plainte de candidat.e.s aux élections ou auto-saisine. Le CDJ, auquel le CSA doit transmettre les dossiers dès le moment où ils concernent la déontologie journalistique, n'a pas reçu transmission des plaintes portant sur l'émission « 48 heures des Bourgmestres » de RTL-TVI. Le CSA a déclaré les plaintes fondées, alors que le CDJ, s'autosaisissant du dossier, a constaté qu'aucun grief déontologique ne pouvait être retenu contre l'émission. Le CDJ [a dénoncé cet empiètement sur ses compétences et l'ingérence du CSA dans la ligne rédactionnelle et la liberté journalistique de la chaîne](#).

C'est aussi dans ce climat d'élections tendu, que d'autres dossiers sont devenus judiciaires, provoquant des décisions d'interdiction de publication (Degey, Verviers) ou des actions en responsabilité civile à l'initiative de Cl. Eerdeken (ex)bourgmestre d'Andenne, et de la Ville d'Andenne. Nous les évoquons ci-dessous avec les autres dossiers judiciaires qui ont marqué la fin de l'année 2024.

2.2. Judiciaire : retour de la censure et procédures bâillons

Plusieurs décisions judiciaires relatives aux questions de liberté d'information sont intervenues au dernier trimestre de l'année.

Liège, octobre 2024 : Degey contre Rossel

Maxime Degey est premier échevin à Verviers et candidat Bourgmestre. Quelques jours avant les élections communales d'octobre, Le Soir s'apprête à publier des informations qui portent sur un réquisitoire de renvoi pour « infractions fiscales » dans le cadre de la liquidation d'un restaurant dont l'élu était le gérant. Droit de réplique oblige, les journalistes sollicitent avant publication la réaction de Degey. Qui n'y donnera jamais suite : il saisit illico le tribunal de 1^e instance de Liège en extrême urgence, par référé sur requête unilatérale, pour obtenir une interdiction de publication de ces informations. Le président du Tribunal va y faire droit, considérant que « *la révélation de ce réquisitoire, obtenu en violation du secret de l'instruction, à trois jours des élections communales, donne l'apparence d'une volonté de nuire à la réputation et à l'honneur de la partie requérante, plutôt que de donner une information, qui n'a, à l'examen des droits apparents, pas à être révélée, compte tenu de la manière dont elle a été communiquée* ».

Il s'agit donc bien d'une censure : empêcher, même provisoirement, la publication d'informations portant sur un mandataire local. Outre qu'il considère que les journalistes seraient tenus au respect du secret de l'instruction, le juge appuie sa motivation sur le respect de la présomption d'innocence et de la vie privée du requérant. Il assortit l'interdiction de diffusion, qui concerne tous les médias du groupe Rossel, d'une astreinte de 50.000 € par infraction.

Le Soir a dénoncé cette « procédure-bâillon » et a formé un recours contre cette décision. L'AJP et la FEJ [ont publié un communiqué commun](#) pour dénoncer ce « retour sans précédent de la censure préventive ».

En décembre, l'affaire est revenue devant le même juge, sur tierce opposition, en procédure contradictoire cette fois. Entretemps, Degey est devenu Bourgmestre de Verviers. Mais pour le juge, peu importe : il confirme sa décision de censure et les astreintes initiales. Appel a été interjeté.

Namur, octobre 2024 : Etat belge et un policier contre Sudinfo

Autre salle d'audience, autre ambiance. A Namur, saisie par l'Etat belge (ministre de l'Intérieur) et un inspecteur de police en charge de l'enquête sur le QatarGate, la présidente ff du tribunal va rendre en référé (ici contradictoire) une tout autre décision : les demandeurs sollicitaient la suppression d'articles et de vidéos publiés sur les sites de SudInfo, ou leur anonymisation ainsi que l'interdiction de publier à l'avenir le nom ou la photo de l'inspecteur en question. La juge rappelle que « *seul un usage fautif de la liberté d'expression et comme en l'espèce de la liberté de l'information peut être réprimé, c-à-d soumis à l'appréciation et à leur éventuelle sanction par les tribunaux judiciaires, et exclusivement a posteriori. Le Constituant a en effet considéré qu'un régime de responsabilité civile ou pénale suffit à combattre les éventuels usages fautifs de l'expression tout en garantissant a priori la liberté* ». Quant aux demandes qui portent sur l'interdiction de publications futures, la présidente enfonce le clou. Elle juge « *cette demande qui vise à interdire [au journaliste] et à SudMedia toute publication similaire, sous peine d'une indemnisation forfaitaire d'un montant évalué ex aequo et bono à 50.000 € manifestement non fondée, voire téméraire, pour être aussi visiblement contraire à l'article 25 de la Constitution (...)* ».

Une décision réjouissante, à saluer vu le climat judiciaire actuel, mais somme toute conforme au droit belge, qui interdit la censure préventive.

Andenne : deux actions du Bourgmestre et de la Ville contre des journalistes

A Andenne, l'(ex)Bourgmestre Cl. Eerdeken ainsi que la Ville d'Andenne ont intenté deux actions judiciaires : la première contre une journaliste indépendante qui a publié un peu avant les élections d'octobre une longue enquête dans Wilfried, sur Claude Eerdeken. La seconde, contre Boukè, à propos d'une capsule réalisée avant les élections d'octobre, qu'Eerdeken n'a pas davantage appréciée.

Eerdeken et Ville d'Andenne c/une journaliste indépendante (Wilfried).

Dans le numéro 28 de *Wilfried*, la journaliste indépendante Mélanie De Groote publie une longue enquête sur le Bourgmestre d'Andenne. Il s'agit d'un portrait, élaboré après plusieurs années d'enquête et le recueil de dizaines de témoignages. C'est peu dire que son portrait ne plaît pas à l'élu qui non seulement décide d'assigner la journaliste en justice, mais demande également à la Ville d'Andenne d'agir de concert. Ce que la Ville décidera à deux reprises (la tutelle ayant annulé la première délibération). La revue *Wilfried* a soutenu la journaliste [en apportant diverses mises au point face aux accusations multiples](#). Une alerte dénonçant ce harcèlement judiciaire via l'usage inapproprié de la puissance et des deniers publics a été publiée [sur la plateforme du Conseil de l'Europe](#).

Eerdeken et Ville d'Andenne c/Boukè

L'autre action judiciaire émanant d'Andenne concerne le média Boukè et l'une de ses journalistes, qui a produit dans le cadre des élections communales, des vidéos de type Tik Tok sur les communes de sa zone de couverture. La plainte n'est pas seulement judiciaire, elle est aussi déposée au CSA ainsi qu'au CDJ. A cette triple action, s'ajoute la décision de la Ville de supprimer le financement communal à la chaîne Boukè. En février 2025, le CDJ a considéré que la plainte des instances communales était non fondée. Le CDJ a aussi, et c'est assez exceptionnel, pris un [communiqué pour dénoncer les multiples pressions exercées sur la chaîne dont les tentatives d'ingérence](#) de l'autorité communale dans la liberté rédactionnelle du média :

« (...) le CDJ a jugé nécessaire d'alerter sur les différentes tentatives d'immixtion des parties plaignantes dans la liberté rédactionnelle de la journaliste et du média avant le dépôt de leurs plaintes au CDJ, au CSA et en justice. Il retient ainsi les pressions exercées pour obtenir la suppression de la capsule en cause du site et de la page Facebook du média, au détriment du droit à l'information du public. Ou encore les tentatives de remplacement de la journaliste

(autrice de la capsule) à la présentation du débat électoral d'Andenne, ainsi que celles visant à obtenir une représentation surnuméraire de la liste du bourgmestre dans le cadre de ce même débat. Il remarque que s'y ajoute désormais le retrait du subside 2025 de la ville au média, une mesure que les intéressés justifient non seulement par des impératifs d'économie, mais également par l'action qu'ils mènent en justice à l'encontre de la capsule vidéo et « le manque de dialogue et de suivi au niveau communal sur les choix opérés » ces dernières années par le média en matière de collaborations et de partenariat (...) ».

Bruxelles, septembre 2024 : les Huissiers Leroy contre la RTBF

Début septembre, la Chambre des actions en cessation du Tribunal de l'Entreprise (anciennement « tribunal de commerce ») de Bruxelles, examine une demande de (l'entreprise de et) de l'huissier Leroy, de supprimer toute référence à son entreprise dans une émission de la RTBF, non encore diffusée, consacrée aux huissiers de justice. Il base son action non pas sur les dispositions qui régissent la liberté d'expression, mais sur le Code de droit économique, plus spécifiquement sur les articles qui balisent les « pratiques commerciales déloyales » ou « contraires aux pratiques honnêtes du marché ». L'huissier Leroy considère que cette émission, pour laquelle les journalistes l'avaient interviewé par mail, présente un risque élevé et imminent de « dénigrement » à son égard. Il demande également au juge d'obliger la RTBF à lui transmettre l'émission avant sa diffusion.

Voilà une étrange et nouvelle porte d'entrée pour faire interdire qu'on cite le nom d'une entreprise dans le cadre d'une enquête journalistique. On aurait pu s'attendre à ce que la présidente ff du Tribunal la déclare irrecevable, mais à l'inverse, elle se saisit du dossier : ces dispositions du code de droit économique sont le résultat de la transposition de directives européennes, qui s'imposent en droit belge et sont supérieures à la Constitution belge : « *Il doit dès lors être accepté que le principe constitutionnel d'interdiction de toute mesure préventive à l'encontre de la presse puisse être tempéré par l'existence en droit belge d'une procédure de cessation préventive, issue du droit européen et pouvant servir à s'opposer à d'imminents actes de dénigrement sur le point d'être commis par un organe de presse* ». Après avoir examiné les arguments de l'huissier, la juge conclut cependant : « *aucune preuve n'est fournie quant à un éventuel contenu dénigrant du reportage. Le seul élément de contenu qui paraît établi est que l'huissier de justice LEROY et son étude y seront mentionnés, ce qui est justifié et en soi non-dénigrant, s'agissant d'un reportage sur les huissiers de justice, et compte tenu du fait que l'étude LEROY est la deuxième plus grande étude du pays et la première à Bruxelles* ».

L'huissier est donc débouté, mais cette voie d'action, tirée de l'activation de dispositions à l'origine prévues pour régler des relations entre entreprises commerciales, est donc non seulement possible mais permet même de bypasser les balises que la Constitution belge a posées en matière d'interdiction de censure préventive. Il va falloir fermer cette porte grande ouverte à de très nombreuses interdictions de publications...

2.3. Face aux défis, nos actions et nos services

Dans ce climat politique tendu, et face aux nombreuses attaques visant soit à intimider, soit à influencer, soit à faire taire des journalistes et des médias, l'AJP comme l'AGJPB ont renforcé leur soutien à la profession, aux plans individuel comme collectif.

Au rang des efforts et avancées, on pourra lire dans ce rapport 2024 :

- Safety : une nouvelle initiative en matière de sécurité et santé des journalistes (infra, chap.3)
- un soutien individuel renforcé par notre service juridique et notre assistance judiciaire (infra chap. 4)
- des actions collectives menées au plan fédéral, avec la VVJ, notamment aux plans législatif, judiciaire et européen (infra, chap.5).

3. Safety : sécurité physique, santé mentale et bien-être

En matière de santé physique, mais aussi de santé mentale et de bien-être au travail, les journalistes sont exposé.e.s à des risques spécifiques, souvent sous-estimés ou niés. Les violences contre les journalistes, qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques, voire judiciaires, n'ont jamais été aussi nombreuses et « normalisées », particulièrement sur les réseaux sociaux.

L'AJP a développé en 2024 le projet « Safety ». Il vise à consolider les services existants, et à en proposer de nouveaux en matière de sécurité, santé et bien-être.

3.1. Les services existants à l'AJP :

- Le service juridique : soutien de première ligne.
- L'assistance judiciaire : mise à disposition d'avocat.e.s spécialisé.e.s et prise en charge intégrale de leurs honoraires
- Les formations : en autodéfense, en sécurité des données, en cyberharcèlement, en préparation de mission en zones à risques.
- Le dialogue avec la Police et les autorités en charge de ces questions.

Ces services ont été renforcés en 2024 et début 2025, grâce à un soutien financier (non renouvelable) de la Loterie nationale. Nous avons pu proposer de nouvelles formations et nous avons édité en ligne un [Guide Safety](#).

3.2. Le Guide de sécurité édité par l'AJP.

L'essentiel des activités du projet Safety s'est concentré sur la publication d'un Guide destiné aux journalistes. Dans l'exercice de leur métier, les journalistes se font agresser, insulter, intimider en Belgique également. Ces agressions participent à un climat d'insécurité grandissant, mènent parfois à de l'autocensure, atteignent la santé mentale et/ou physique des journalistes. Comment se protéger ? Comment réagir ? Comment préparer une mission « à risques » ? Quelles sont les initiatives mises en place pour assurer la sécurité des journalistes ?

C'est l'objet du Guide préparé par l'AJP, qui a pu compter sur les collaborations externes de Jean-Paul Marthoz et de Martine Vandemeulebroucke.

Le guide est publié en ligne, dans une section dédiée du site www.ajp.be. Nous y recensons les dispositifs de soutien existants, en Belgique et à l'étranger, les guides pratiques, les formations. Chaque ressource est accompagnée d'un descriptif sommaire et de l'hyperlien qui vous permet de la consulter. Les ressources sont organisées par sous thèmes : sécurité physique, santé mentale, pressions.

<https://www.ajp.be/projet-safety/>

3.3. Les formations Safety

2024 : deux formations ont été proposées. La première consistait en un [parcours sécurité de 3 jours](#), lors de la Summer School en août, avec le journaliste Wilson Fache, lauréat du prix Albert Londres 2023 et avec la Fédération européenne des journalistes et David Bevan, ex-militaire et expert Safety de la FEJ qui a travaillé pour divers médias (Al Jazeera, CNN...); ;



La seconde formation a été proposée en décembre 2024 : « Prévention des troubles du stress », par l'ex-journaliste Sylvain Piraux, qui a animé un atelier axé sur la santé mentale.

Fin 2024, nous avons conçu avec la Fédération européenne des Journalistes (FEJ) [une formation spécifiquement destinée aux femmes journalistes](#). Elle s'est déroulée en janvier 2025.



Le programme a été décliné en une demi-journée consacrée au cyberharcèlement, avec la formatrice Elodie Vialle, et deux jours et demi sur le reportage en zone dangereuse avec la FEJ et D. Bevan.

4. Service juridique : aides individuelles et défense en justice

4.1. Le service juridique de l'AJP

Le service juridique de l'AJP **répond** quotidiennement aux questions des journalistes : piges, contrats, déontologie, droits d'auteur, fin de collaboration, droit à l'image, responsabilité professionnelle, fiscalité, etc.

Au-delà de cette première ligne, le service **intervient aussi régulièrement**, à la demande individuelle ou collective de journalistes, directement auprès de leurs interlocuteurs (clients, employeurs, administration, etc) afin de négocier en leur nom, réclamer le paiement de prestations ou plus généralement les soutenir dans leurs démarches.

Enfin, le service juridique prend en charge les dossiers qui nécessitent un **traitement judiciaire**, en tant que partie demanderesse ou défenderesse. Il s'agit de l'assistance judiciaire, gratuite pour les membres de l'Union (frais liés à la défense des journalistes). L'AJP travaille dans ce cadre avec **plusieurs bureaux d'avocat·e·s spécialisé·e·s**, qui connaissent parfaitement les spécificités liées à la profession. Pour bénéficier de l'assistance judiciaire, il faut que le ou la journaliste soit membre, qu'il ou elle ait saisi préalablement le service juridique de l'AJP et que le conseil de direction ait donné son accord au suivi.

Le service juridique est également impliqué dans les **dossiers juridiques plus globaux de l'AJP** en tant qu'union professionnelle : suivi et plaidoyer législatif (lutte contre les SLAPP, législation fiscale, décrets FWB, etc) ; dossiers fédéraux (recours en annulation de dispositions du Code Pénal, etc) ; initiatives visant à lutter contre la censure des journalistes et des médias ; etc.

Equipe : 1 personne à temps plein, appuyée par la secrétaire générale pour certains dossiers.

4.2. De 500 à 600 questions individuelles par an

2024 a été chargée en matière de demandes individuelles. Elles ont notamment concerné les évolutions de la fiscalité des droits d'auteur, la manière de gérer une fin de collaboration avec un média, de concilier une activité salariée avec l'indépendance, des questions de déontologie, des rapports compliqués au sein d'une rédaction, ...

Les demandes individuelles de 2024 ont principalement concerné les domaines suivants :

- **Droit social et du travail** / collaborations d'indépendants / relations média-journaliste : Licenciement (vérification du calcul des indemnités, respect des formalités, licenciement abusif, etc) ; arrêt de convention d'indépendant ; défaut de paiement ; pension ; cotisations sociales ; risques psycho-sociaux (harcèlement, burn out ...) ; relecture de contrats ; etc.
- **Activités accessoires et statut d'indépendant·e complémentaire** : quid des activités annexes commerciales (conditions, limites, etc) ; cas d'exonérations de cotisations sociales en tant qu'indépendant·e complémentaire ; démarches ; types de collaborations possibles ; clauses de non-concurrence et travail simultané pour différents médias ; etc.

- **Droits d’auteur** : réforme et nouvelle ventilation droits-prestations pour les indépendant·e·s ; taux de TVA sur les droits d’auteur ; conventions de cession de droits ; cas d’utilisation d’articles ou photos sans autorisation ; cas de republication d’articles ; fiscalité des droits d’auteur ; etc.
- **Diffamation dans un contexte d’élections** : intimidations, menaces de poursuites voire poursuites judiciaires de journalistes et de médias dans le cadre de portraits de personnalités politiques en période d’élections.
- **Sources et déontologie** : secret des sources ; protection des témoins ; respect du secret de l’instruction et de la présomption d’innocence ; investigation et accords de confidentialité ; accès à des documents administratifs ; droit de regard sur les articles ; etc.
- **Statut** : être étudiant·e et journaliste ; Smart ; indépendant complémentaire ou à titre principal ; chômage ; constitution en société ; ... De manière générale, la précarisation croissante des journalistes se reflète dans le type de questions posées, notamment en termes de statut, avec la volonté, de trouver le statut « le moins désavantageux ».
- **Violences policières** : Si elles n’ont pas été nombreuses, ces demandes sont néanmoins inédites et témoignent, dans les deux cas qui nous sont revenus, d’une méconnaissance voire d’un mépris du travail journalistique par les forces de police.

Si les questions individuelles sont dans l’ensemble extrêmement variées et concernent tous les aspects de la pratique du journalisme, la récurrence de certaines d’entre elles permet d’identifier les préoccupations principales des journalistes, et de prendre le pouls de tendances et pratiques, parfois généralisées et problématiques, au sein des rédactions. Certaines de ces questions ont fait l’objet d’analyses et communications publiées dans la revue Journalistes, et/ou sur le site de l’AJP.

4.3. De 20 à 30 interventions directes par an

En 2024, une quinzaine de dossiers relatifs à des **fin de collaboration**, tant de salarié·es que de freelances, ont fait l’objet de négociations entre l’AJP et le média client/employeur, aboutissant à un accord. Quelques dossiers similaires sont toujours en cours et/ou prêts d’être finalisés.

Un certain nombre de rappels de **paiement et mises en demeure** ont également été adressés par l’AJP à des clients en défaut de paiement, au nom d’un·e ou plusieurs journalistes. Dans la plupart des cas, ces courriers ont permis de débloquer la situation ou d’organiser des plans de paiement échelonnés. Des procédures judiciaires de recouvrement ont également été initiées pour 4 journalistes (dont 3 travaillant pour le même média).

L’AJP a été saisie de deux demandes relatives à des **violences policières envers des journalistes**. L’un des deux dossiers a été confié notre avocate, qui a déposé plainte, au nom de la journaliste et de l’AJP, au comité P.

L’AJP est également intervenue en soutien d’une dizaine de journalistes salariés en poste afin d’obtenir leurs **contrats de travail** signés par eux mais jamais renvoyés contresignés par leur rédaction, parfois après plus de 10 ans de collaboration. Le dossier est toujours en cours.

L’AJP a soutenu individuellement une vingtaine de journalistes ayant reçu en 2024 des **avis de rectification de l’administration fiscale suite à la déclaration de leurs revenus de droits d’auteur** perçus

en 2023. Des imprécisions dans le chef de l'administration avaient en effet été pointées par l'AJP dès la réception des modèles de déclaration de l'impôt des personnes physiques, impliquant des erreurs à l'étape de l'analyse de ces déclarations complétées par les journalistes. L'AJP a systématiquement soutenu les journalistes concernés et rédigé pour eux les réponses à adresser à l'administration, refusant les rectifications (erronées) qu'elle proposait. Dans la grande majorité des cas, les dossiers ont abouti favorablement pour les journalistes.

- **Négociations /interventions collectives**

RTBF - Pigistes

En 2024, l'AJP a clôturé, aux côtés de la SDJ de la RTBF et du collectif de pigistes de la rédaction de l'info-sport RTBF, les **négociations concernant les conventions des journalistes indépendants**. Pour rappel, fin 2023, la RTBF avait annoncé limiter fortement le renouvellement des contrats à durée déterminée et contrats de remplacement en son sein, et les remplacer par des conventions d'indépendant. Un collectif de pigistes s'était alors constitué au sein des rédactions, regroupant une soixantaine de membres, afin de se positionner sur le projet de convention établi par la RTBF et d'en négocier les termes de manière collective. L'AJP et la SDJ de la RTBF avaient été mandatées pour les soutenir dans leurs revendications. Plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu entre représentants des pigistes et de la RTBF entre octobre 2023 et février 2024, aboutissant à un nouveau modèle de conventions. Différentes avancées ont pu être obtenues, relatives au tarif horaire, au minimum de piges commandées, à la prise en charge des frais de déplacement, aux tarifs de nuits, dimanches et jours fériés ou encore à l'indexation automatique des honoraires.

Concrètement, les conventions ont été appliquées aux pigistes désireux de devenir indépendants en 2024, à condition qu'ils aient réussi l'examen interne de la RTBF (condition non prévue lors des négociations). En 2025, celles-ci sont toujours proposées à une partie des pigistes, mais il nous revient que certaines clauses ne sont pas appliquées à tous (exemple : engagement à un minimum de prestations, tarifs week ends, etc), voire que les conventions sont parfois refusées aux aspirants indépendants, faute de budget disponible, ceux-ci devant passer par des sociétés d'interim.

Ruling droits d'auteur journalistes indépendants

Ce point est traité dans les dossiers fédéraux, au chapitre 5.

4.4. Assistance judiciaire

En 2024, le service juridique a suivi et/ou confié à ses avocat.es des dossiers judiciaires relatifs à :

- du **harcèlement** (en ligne) : quatre dossiers, dont les audiences (en 1^{ere} instance ou en appel) ont pour la plupart eu lieu en 2024. En 2024, un dossier a abouti à un appel à la transaction, l'AJP a fait appel du jugement. Deux jugements sont intervenus en 2025, dans lesquels le juge a donné raison aux journalistes : les parties civiles ont été indemnisées. Dans les deux cas, les prévenus ont été condamnés avec suspension du prononcé.

- Dossier « Vivastreet » :

En 2020, quinze femmes journalistes ont été victimes d'usurpations d'identité et de harcèlement consécutif à la diffusion de leurs adresses mails et/ou numéros de téléphone sur une plateforme de petites annonces (Vivastreet). Les annonces postées à leur insu en leur nom étaient à

caractère sexuel. Les coordonnées des journalistes avaient été collectées via l'annuaire professionnel de l'ajp relatif aux freelances (journalistefreelance.be). Les quinze journalistes concernées, soutenues par l'AJP, ont déposé plainte avec constitution de partie civile. L'AJP a fait de même. Le 20 février 2025, le Tribunal de première instance de Bruxelles (chambre correctionnelle) a estimé établies les charges dans le chef du prévenu. Au pénal, celui-ci a bénéficié d'une suspension probatoire du prononcé pour une durée de 5 ans et a été condamné, au civil, à verser à chaque journaliste 500 euros à titre de réparation du préjudice subi, et à l'AJP 5331 euros à titre de réparation des dommages matériels (mise hors ligne de l'annuaire et modification du site par l'ajout d'un formulaire de contact, gestion des données, etc) et moral subis.

- Dossier « Révolution de salon » :
A la fin de la période Covid (fin 2021-2022) l'AJP, sa secrétaire générale, la RTBF et différents journalistes et personnalités publiques ont été la cible d'envois massifs d'emails, orchestrés par le groupe Facebook « La Révolution du salon ». Plusieurs centaines de messages identiques ont été reçus par chaque partie, dans le but déclaré de « polluer » les boîtes mails et « faire trembler » leurs destinataires. L'AJP et la RTBF ont déposé plainte. Le tribunal de première instance de Bruxelles (chambre correctionnelle) a rendu son jugement le 10 février 2025. Reconnus coupables des préventions de harcèlement établies à leur charge, les prévenus ont bénéficié, au pénal, d'une suspension du prononcé. Au civil, ils ont été condamnés à indemniser les différentes victimes, dont l'AJP à hauteur de 1300 euros.

- un refus de **requalification de contrat d'indépendant** en contrat de salarié : une décision de requalification validée en première instance et a priori « solide » a été réformée en appel.

- un dossier de **régularisation de commission paritaire, contre une agence de presse étrangère**, a été perdu par le journaliste en appel.

- des **violences** au cours de manifestations : le dossier a abouti à un acquittement des prévenus, le juge estimant manquer de preuves.

- un litige international (Congo) (accusation de **plagiat**) : la procédure est en cours au Congo.

- un litige concernant la **poursuite en diffamation** d'une journaliste par un ex-bourgmestre, et par la ville où il officiait : le dossier est en cours (et est évoqué au chap. 2, page 10 de ce rapport).

Lorsque l'AJP confie à ses avocat.e.s la défense de journalistes membres, elle prend intégralement en charge les frais de justice, les honoraires des avocat.e.s (et huissiers le cas échéant).

En 2024, l'AJP a consacré, **sur fonds propres, 21.527 € HTVA** à la défense de ses membres, en honoraires d'avocats. Ce montant est légèrement inférieur à celui déboursé en 2023 (22.787,08 €).

Enfin, une dizaine de formations et d'interventions dans les universités ou écoles de journalisme à propos du lancement de carrière comme freelance ont été dispensées en 2024, visant à familiariser les journalistes débutants aux différents statuts, démarches, droits (déontologie, agrégation, droits d'auteur, etc), et autres éléments propres au début d'activité (facturation, négociation de piges, tarifs, etc). Environ 200 personnes ont été formées en 2024.

5. Actions pour la profession en 2024 : les actions collectives en FWB, en Belgique et à l'international

Nous listons ci-après les dossiers collectifs importants de 2024.

Certains de ces dossiers collectifs sont également fédéraux et ont été traités en collaboration avec nos collègues de la VVJ et de la SAJ (pour les droits d'auteur), ils font l'objet du point 5.2. de ce chapitre.

Enfin, nos actions au plan international sont résumées au point 5.3. ci-dessous.

5.1. Les dossiers collectifs francophones et germanophones



5.1.1. Agir pour les journalistes freelances

Outre les négociations pour les freelances RTBF, le ruling pour les freelances de la PQ, le soutien juridique essentiellement sollicité par les journalistes freelances, un travail de fond a été fourni sur les questions tarifaires : le groupe de travail (GT) freelances, créé au sein du Conseil de direction, a préparé de nouveaux tarifs pour les piges : tarifs horaire et journalier, tarifs au signe. Ces nouveaux tarifs conseillés ont été élaborés sur base d'une part de la recension des tarifs existants (mise à jour de l'enquête de 2022) et sur base de nombreuses discussions et rencontres avec des indépendant.e.s. Ces nouveaux tarifs recommandés seront publiés au premier semestre 2025. L'AJP ouvrira ensuite des négociations avec les groupes ou entreprises de médias.

5.1.2. IA : recommandation, formations et audition au Parlement

Les « [recommandations pour une utilisation transparente, responsable et éthique de l'intelligence artificielle](#) », rédigées par le GT « Bien-être » de l'AJP ont été mises en ligne à la toute fin 2023. L'AJP a organisé plusieurs formations pour les journalistes, dont une session de 3 jours lors de sa summerschool (voir le chapitre 6 de ce rapport). Elle a aussi été auditionnée par le Parlement de la FWB le 4 avril, à propos des enjeux de l'IA pour le journalisme et les publics.

5.1.3. Agir contre la censure

Dans la foulée des actions judiciaires successives visant à censurer la publication d'informations, un groupe de travail « Stop Censure » a été créé au sein de l'AADJ (Association faïtière du CDJ, qui rassemble tous les médias et l'AJP). Ce groupe, présidé par la SG de l'AJP, travaille d'une part à l'élaboration de modifications de la législation, pour fermer les portes utilisées pour censurer ; d'autre part, il a élaboré, avec les rédacteurs et rédactrices en chef, un mécanisme de réponse rapide pour faire en sorte qu'une information qui est interdite de publication dans un média soit publiée par les autres. Ce mécanisme est en cours de finalisation/validation. Les travaux se poursuivent en 2025.

5.1.4. Une recommandation pour le traitement médiatique des réfugiés

Notons encore, dans ce chapitre consacré aux dossiers collectifs, la publication avec l'UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés) d'un guide destiné aux journalistes : « Informer sur les réfugiés ». Il comporte un lexique, des explications sur les procédures et des recommandations de type déontologique.



5.2. Les dossiers collectifs au plan fédéral

Association générale
des Journalistes
Professionnels de Belgique
UNION PROFESSIONNELLE RECONNUE **AGJPB**

5.2.1. Secret d'état : recours devant la Cour constitutionnelle

Le 4 octobre 2024, l'AJP, la VVJ et la Ligue des droits humains ont [introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre trois dispositions du nouveau Code pénal](#).

Ces dispositions, qui concernent la définition du secret d'Etat (art. 564 3°) ; l'infraction de reproduction, divulgation ou transmission d'un secret d'Etat à des personnes non autorisées (article 582) et celle de sa réception non autorisée (art. 586) constituent selon nous une menace sérieuse pour la liberté de la presse et le rôle essentiel des lanceurs d'alerte.

Les dispositions élargissent de manière sensible la définition des secrets d'Etat et incluent des termes vagues tels que « relations internationales » et « potentiel scientifique », ce qui peut conduire à des poursuites arbitraires. En outre, les sanctions imposées sont excessives : les journalistes ou les dénonciateurs risquent des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans pour avoir divulgué des informations d'intérêt public.

Selon l' AJP et la VVJ, cette législation porte atteinte au travail journalistique et entrave l'accès du public à des informations cruciales. L'arrêt est attendu pour 2026.

5.2.2. Droits voisins : procédure devant la Cour de Justice de l'EU

Fin septembre, la Cour constitutionnelle n'a pas statué sur le recours en annulation de Google and co contre certaines dispositions de la loi transposant la directive DSM. La Cour a en effet posé d'abord une série de questions préjudicielles à la Cour de Justice EU.

La directive régit notamment le droit des éditeurs de presse qui leur permet d'obtenir une rémunération lorsque des publications de presse sont exploitées en ligne. La compensation reçue par les éditeurs de presse doit être partagée avec les journalistes. La directive parle d'une part « appropriée » pour les journalistes.

Plus précisément, la Cour constitutionnelle ne s'est prononcée que sur la question de la compétence. Elle a estimé que le gouvernement fédéral était habilité à transposer la directive.

Dans l'attente de la procédure non suspensive qui est en cours devant la Cour de justice EU, Google et les éditeurs flamands ont conclu un accord-cadre. Les éditeurs francophones avaient semble-t-il déjà bouclé leur accord en 2023.

5.2.3. Droits d'auteur : nouveau ruling pour les freelances

La loi-programme du 26 décembre 2022 a réformé le régime des avantages fiscaux pour les droits d'auteur. En résumé, les productions journalistiques entrent - sous conditions - dans le nouveau champ d'application. Toutefois, la rémunération des droits d'auteur à prendre en compte tombe à 30 % de la rémunération totale (y compris la rémunération des prestations fournies, donc). Cette diminution n'est pas abrupte. Pour l'exercice d'imposition 2024 (c'est-à-dire l'année de revenus 2023), 50 % peuvent encore être pris en compte comme rémunération de droits d'auteur. Il en va autrement pour l'exercice d'imposition 2025 (année de revenus 2024): la part des droits d'auteur tombe à 40 %. Enfin, à partir de l'exercice d'imposition 2026 (année de revenus 2025), la rémunération en droits d'auteur s'élèvera définitivement à 30 % de la rémunération totale. Suites aux négociations entamées en 2023 par l'AJP et les éditeurs de presse quotidienne (lapresse.be) avec le service des décisions anticipées de l'administration fiscale, le ruling relatif à la ventilation entre revenus de droits d'auteurs et prestations pour les journalistes indépendants a été validé le 18 juin 2024 par l'administration centrale.

Concrètement, ce ruling permet, via une dissociation entre revenus issus de l'exploitation primaire de l'œuvre et revenus issus de l'exploitation secondaire, d'obtenir une ventilation de 50/50 entre revenus de droits d'auteur et prestations, et de revenir, concrètement, à la situation antérieure à la réforme fiscale de 2022. Ce ruling, en ce qu'il s'inspire directement des modèles commerciaux propres aux éditeurs presse quotidienne, n'est applicable qu'aux journalistes indépendants prestant pour ces éditeurs. Suite à la validation du ruling, l'AJP et les éditeurs ont communiqué aux journalistes à l'été 2024 le modèle de facture à utiliser, qui s'il est quelque peu technique (système de double facturation), permet in fine aux journalistes d'augmenter leurs revenus de droits d'auteur et dès lors leur rémunération nette.

Courant 2024, la fédération des éditeurs de presse périodique We Media s'est montrée intéressée à négocier un ruling similaire pour les titres qu'elle représente. Dossier à suivre en 2025.

5.3. Au plan international

5.3.1. Une année meurtrière pour la profession

Avec deux conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient, 2024 a été une nouvelle année meurtrière. La Fédération internationale des journalistes (FIJ) parle déjà de 97 journalistes et travailleurs de la presse tués début décembre 2024. Selon les rapports de la FIJ de début décembre, le conflit a coûté la vie à au moins 138 journalistes et travailleurs de la presse palestiniens. En outre, plusieurs journalistes ont été blessés ou portés disparus.

Dans un récent rapport daté du 23 août 2024, le rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression, Irene Khan, a dénoncé l'impact global du conflit à Gaza. Le rapport révèle une série de développements inquiétants, notamment des attaques contre des journalistes, des restrictions à la liberté des médias et des entraves à l'accès à des informations cruciales.

L'AJP et la VVJ ont condamné à plusieurs reprises les violences commises à l'encontre des journalistes dans le cadre de l'extension du conflit à Gaza. Elles l'ont fait par le biais de communiqués de presse et de courriers adressés à la ministre des affaires étrangères de l'époque, Hadja Lahbib, et à l'ambassade d'Israël à Uccle.

5.3.2. Activités au sein de la Fédération européenne des Journalistes (FEJ)

L'AGJPB est un membre actif de la FEJ. La secrétaire générale de l'AJP est élue (deuxième mandat de 3 ans) au [Comité exécutif de la FEJ](#) et en a été désignée Trésorière jusqu'en mai 2025. Elle est aussi active au sein du groupe d'experts GENDEG (Genre et Diversité) : voir à ce sujet le chapitre ...

Depuis la fin de 2024, l'AJP est partenaire du projet européen mené par la FEJ : « [Stand up for Journalism](#) » et organisera à ce titre un séminaire axé sur la santé mentale des journalistes, à Namur en juin 2025.

L'AGJPB a participé à l'assemblée annuelle de la FEJ, à Priština, en mai 2024. Elle a mené également diverses actions de lobbying au plan européen, notamment pour les dossiers EMFA (European Media Freedom Act) et SLAPP's (procédures-bâillons).

EMFA

Si l'état de la liberté de la presse est un indicateur de la santé de la démocratie, l'Europe a désormais besoin d'une solide trousse de secours. Les journalistes et les entreprises de médias sont sous pression. Si les défis sont plus importants dans certains États membres que dans d'autres, il existe d'importants besoins communs. L'Europe intervient, dans le cadre du plan d'action pour la démocratie européenne, en apportant des fonds et en légiférant.

Sur le plan législatif, l'Europe a élaboré un règlement sur la liberté des médias. L'EMFA (European Media Freedom Act) contient des garanties contre les ingérences éditoriales, les logiciels espions, le sous-financement des radiodiffuseurs publics, l'arbitraire des plateformes en ligne, le manque de transparence sur la propriété des médias et la publicité gouvernementale. Elle fournit également un cadre d'évaluation pour les concentrations de marché ayant un impact potentiel sur le pluralisme des médias et l'indépendance éditoriale.

Via la FEJ, la VVJ et l'AJP ont suivi de près le processus législatif.

L'EMFA veille également à la protection des sources journalistiques. L'AJP et la VVJ se réjouissent de ces garanties européennes. Il convient toutefois de noter que l'EMFA a créé une base juridique pour l'utilisation de logiciels espions sur les journalistes. L'avenir nous dira dans quelle mesure les contrôles et les équilibres prescrits seront suffisants.

5.3.3. Plus de 170 journalistes formés via l'AJP en RD Congo

L'AJP et 7 organisations partenaires en République Démocratique du Congo (RDC), ont conçu et réalisé un projet entre décembre 2023 et février 2024, dont l'objectif était de soutenir les journalistes et les rédactions des médias de trois provinces en zone de conflits lors des dernières échéances électorales de fin 2023 - début 2024, en leur donnant des outils professionnels et de sécurité personnelle et collective.

Ce projet a été réalisé avec le soutien financier de WBI (Wallonie-Bruxelles International), avec l'appui de la Délégation Wallonie-Bruxelles en RDC, par son équipe professionnelle et par le Délégué général Wallonie-Bruxelles en RDC, M. David Thonon. François Ryckmans et Jean-François Dumont en ont été les chevilles ouvrières pour l'AJP.

Les sept organisations professionnelles partenaires de l'AJP en RDC sont :

- L'UNPC - Union nationale de la Presse congolaise,
- L'OMEC - Observatoire des Médias congolais,
- L'UCOFEM - Union congolaise des femmes des médias,
- JED - Journalistes en danger,
- La FRPC - Fédération des radios de proximité au Congo,
- La MILRDC - Association des médias d'information en ligne de la RDC,
- L'ACOPEFE - Association congolaise des femmes journalistes de la presse écrite.

Le projet a touché trois provinces du nord-est de la RDC, le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri, une vaste



région en proie aux violences et aux conflits depuis trente ans, avec de graves conséquences pour les populations. Il a permis de concevoir et de réaliser des formations « en cascade », avec trois formations de deux journées - chacune d'une dizaine de participants - assurées par la formatrice nationale, et dont les 30 participant.e.s (au total) devenaient ensuite à leur tour « journalistes-formateurs » dans leur région, eux-mêmes assurant ensuite en duo 14 formations locales de deux jours pour leurs confrères et consœurs.

Les formations ont réuni 172 participant.e.s en tout, dont 30 pour les trois formations nationales, sur trois sites (Goma, Bunia et Bukavu), et 142 participant.e.s pour les 14 formations locales, sur quatre sites (Goma, Bunia, Beni et Bukavu).

Toutes les formations, de même que l'organisation, ont été confiées à des expert.e.s congolais.e.s.

5.3.4. Sortie de la FIJ

Le Conseil fédéral de l'AGJPB (qui regroupe l'AJP et la VVJ) avait décidé en septembre 2023, après mûre réflexion, de quitter la FIJ dont elle est pourtant un des membres fondateurs. Notre départ a donc été effectif en mars 2024, après les 6 mois de préavis statutaire. Des raisons liées à la gouvernance de l'organisation internationale ainsi qu'à sa rupture de solidarité avec la Fédération européenne des journalistes [expliquent le départ de l'AGJPB](#). 6 autres syndicats ou associations de journalistes (danois, finlandais, norvégien, allemand (DJV), suisse (Impressum) et hollandais (NVJ)) ont également quitté la FIJ. Ensemble, ils ont précisé en août 2024 leurs positions communes dans un document commun « Why we left, what we want » qui contient de nombreuses pistes de solutions et d'améliorations de la gouvernance de la FIJ. La réponse, reçue en décembre 2024, décline poliment la plupart des propositions ou les renvoie au prochain Congrès de 2026.

6.AJPro : Renouvellement de l'offre de formations et succès confirmé

AJPro est la structure de l'AJP dédiée aux formations permanentes pour les journalistes. **En 2024, AJPro a organisé 58 formations (dont 13 nouvelles), avec 52 formateur-ric-e-s et a rassemblé 368 participant-e-s.**



En février 2024, c'était la première édition de la formation « Préparer et mener une interview » avec le journaliste Fabrice Grosfilley.

6.1. De nouvelles formations, place à l'IA générative

Pour sa 12^e édition, le **catalogue AJPro 2024** a proposé initialement 34 formations, dont 8 nouvelles, animées par 31 formateurs et formatrices. AJPro propose des formations selon cinq axes : son, images, presse écrite, numérique et carrière & développement. En 2024, nous avons particulièrement veillé à développer l'offre de formations consacrées à l'IA à destination des journalistes avec six nouvelles formations. Un des enjeux étant de chercher à mettre cette nouvelle technologie au service d'un journalisme de qualité. Une réflexion sur le fonctionnement de l'IA, ses limites, les balises déontologiques et éthiques à appliquer à son utilisation est indispensable, mais aussi la prise en main d'outils, en se basant notamment sur les bonnes pratiques déjà implantées dans les rédactions.

Enfin, hors IA, nous avons proposé de nouvelles formations numériques (« Initiation au développement web » ou « Des données prêtes à l'emploi » sur le nettoyage de données) ou thématiques (« Le droit à l'image », « Rewriting the story – Parler des femmes en politiques » avec la FIJ), et reprogrammé des formations toujours très recherchées par notre public sur le podcast, la vidéo, les réseaux sociaux ou encore le journalisme judiciaire...



Sold out – En 2024, les nouvelles formations sur l'IA ont fait le plein de participant·es, de la première formation présentée par Gérald Holubowicz à l'AJP à l'atelier « IA génératives & médias » présentée par Nicolas Becquet et Antonin Descampe lors de la Summer school.

AJPro fait donc toujours la part belle aux formations numériques, puisqu'elles représentent un peu plus de la moitié du catalogue (55%), à savoir 19 formations sur 34 au total.

Les **formations à la demande** sont stables avec 15 formations organisées à la demande des rédactions dont 10 dans le cadre de la convention relative à la formation des journalistes relevant du champ numérique conclue avec les éditeurs de presse, LA PRESSE.be, WeMedia et la FWB.

LA PRESSE.be a commandé 6 formations afin de renforcer la transition digitale (pour Le Soir et Sudinfo chez Rossel), développer les compétences en vue de la production de podcast (pour l'Echo chez Mediafin) ou optimiser sa stratégie sur les réseaux sociaux (pour les EDA chez IPM). WeMedia a commandé quatre formations pour ses membres afin d'apprivoiser l'IA générative, d'utiliser ChatGPT pour analyser des données et créer des datavisualisations, de renforcer sa présence sur TikTok ou encore d'apprendre à rédiger un article spécifiquement pour le web.

En dehors du secteur de la presse écrite, des médias audiovisuels tels que BX1 et le NGroup ont commandé des formations pour former leur pool de JRI à la réalisation de duplex sur smartphone ou encore développer la stratégie de leur média sur TikTok.

6.2. Summer School : 3 parcours thématiques, la visite de la ministre des Médias

Cette année, la [Summer School était de retour pour une 11^e édition](#). Du mardi 20 août au jeudi 22 août, nous avons investi le domaine du Chant d'Oiseau à Woluwé-Saint-Pierre. L'évènement s'est concentré sur trois parcours de formations cohérents : « IA », « Sécurité » et « Carrière ». Au total, neuf formations ont été proposées (dont trois nouvelles) et présentées par onze formateurs.rices. Cette édition a rassemblé 97 participant.es sur trois jours.

Dans le parcours « IA », nous avons proposé trois nouvelles formations : une introduction théorique au fonctionnement de l'IA et à ses enjeux dans le cadre de la pratique journalistique, une formation pratique aux outils et une introduction à l'utilisation de l'IA dans le cadre d'enquêtes en ligne et de data journalisme. La première formation a eu l'opportunité de recevoir la visite de la nouvelle ministre des Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jacqueline Galant (MR). Interrogée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en septembre 2024 sur l'impact de l'IA dans le secteur des médias, la ministre est revenue sur plusieurs éléments développés durant la formation de l'AJP, tout en soulignant la qualité du contenu.



Le 20 août 2024, la formation « IA génératives & médias » a reçu la visite de la nouvelle ministre des Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jacqueline Galant (MR). A droite, Gaëtan Gras présente la formation « L'IA au service de l'enquête et du data journalisme ».

Deuxième parcours proposé : Safety. Le parcours Sécurité couplait la formation sur « Le reportage en zone de guerre » du correspondant Wilson Fache avec le workshop « Sécurité en terrain hostile » organisé avec la FEJ et présenté par l'ancien militaire et safety expert David Bevan, consultant pour de nombreux médias.

Enfin, un parcours Carrière était composé de la formation « Se lancer comme pigiste » (statut, tarifs, fiscalité...), « Le droit à l'image » avec l'avocat Bernard Mouffe et « Le financement de projets journalistiques » avec trois formateurs experts dans leur domaine : fonds, bourses et prix, financement de podcast, de documentaires.

6.3. Deux Speed dating Emploi & Piges

La Summer school a été l'occasion d'organiser à nouveau notre **Speed dating Emploi & Piges**. Cet événement permet à des journalistes à la recherche d'un emploi et/ou de piges de rencontrer des représentant-e-s de médias belges francophones de tous les secteurs. En 2024, il a eu lieu en deux temps, un Speed dating « audiovisuel et web » le 20 août et un Speed dating « presse écrite et web » le 21 août.

Sur deux soirées, le Speed-dating a rassemblé 59 candidat-e-s à l'emploi et 29 représentant-e-s d'employeurs de 16 médias différents. Des candidats et des employeurs nous ont rapporté avoir eu plusieurs contacts après la Summer school, en vue de nouer des collaborations.



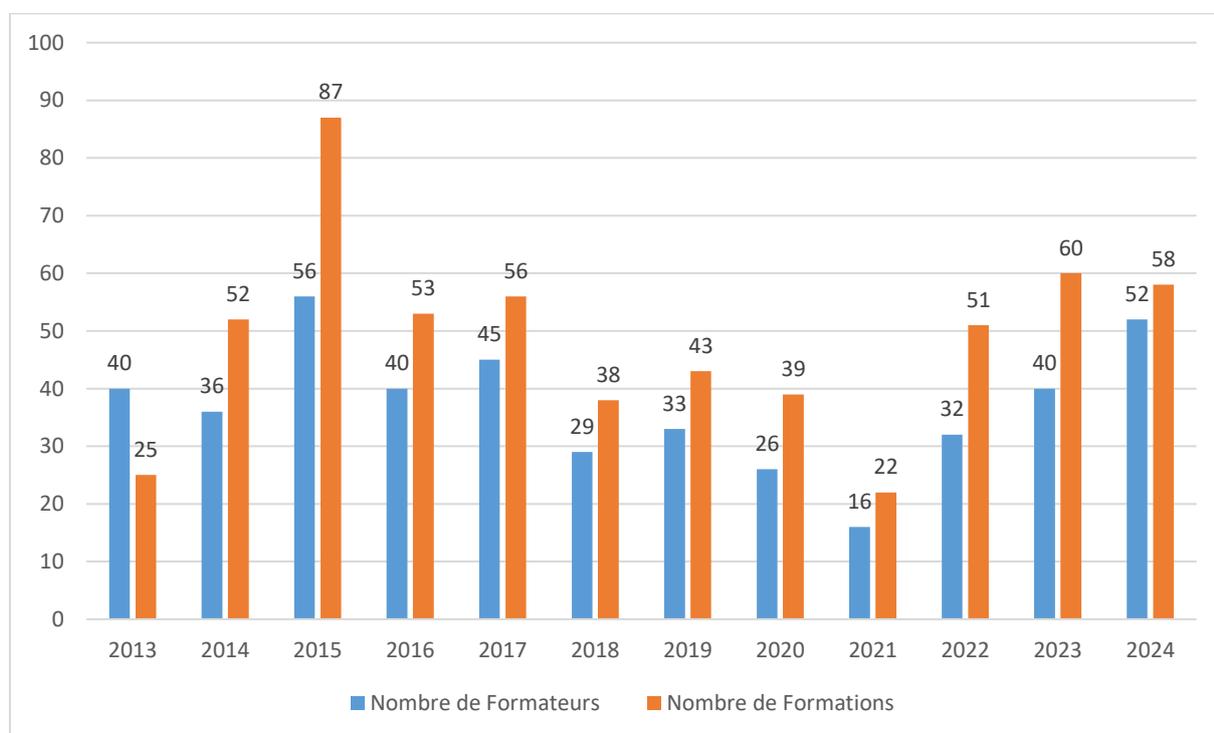
6.4. Un catalogue évolutif qui s'adapte aux besoins

Depuis la crise du Covid-19, le catalogue annuel de formations AJPro se construit en deux temps, de mars à juin et de septembre à décembre. Cette manière de procéder permet de tester des formations plus innovantes en été et de les reprogrammer si intérêt, mais aussi de nous adapter aux besoins entendus durant le premier semestre (demandes concernant des formations complètes ou encore inédites, etc.)

Par contre, nous tenons à organiser toutes nos formations en présentiel, sauf à de rares exceptions car AJPro, c'est aussi un moyen pour échanger entre collègues et réseauter.

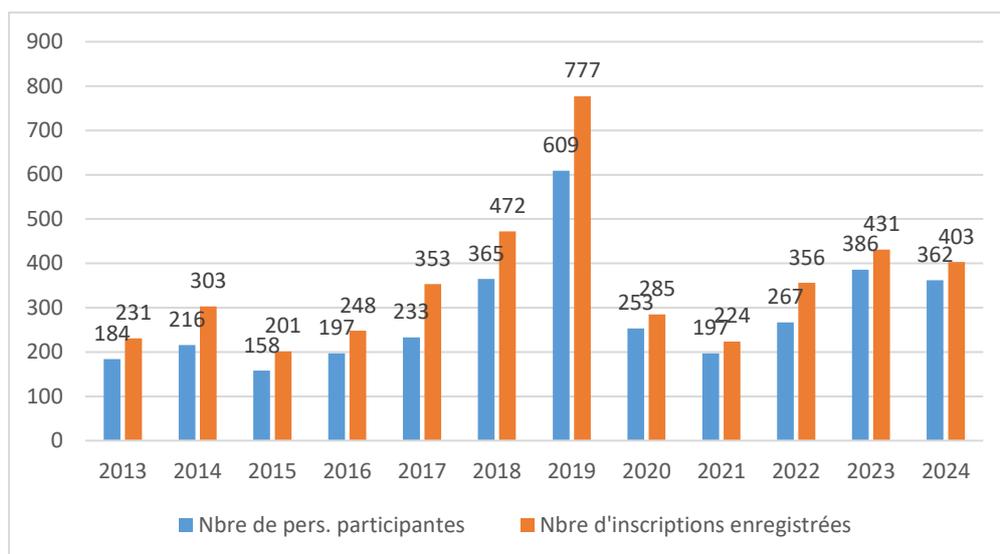
Le catalogue est annoncé et publié sur le site [AJPro](#).

L'offre du catalogue de formations d'AJPro, depuis sa création en avril 2013



Évolution de la fréquentation d'AJPro depuis 2013

Certaines personnes suivant parfois plusieurs formations, ce graphique montre l'évolution du nombre de participant-e-s et du nombre d'inscriptions enregistrées. Ces nombres combinent les inscriptions aux formations du catalogue, aux formations organisées à la demande (dans le cadre du plan numérique éditeurs et hors plan numérique éditeurs) et à la Summer school.



6.5. Perspectives 2025

Les formations du premier semestre 2025 sont programmées et disponibles sur [notre site Internet](#). Dès janvier, AJPro a proposé 24 formations à la Maison des journalistes (une seule a eu lieu au Résidence Palace).

Enfin, une dizaine de formations seront également organisées à l'automne, entre octobre et décembre, ainsi que dans le cadre de la Summer school.

Dans ce programme, plusieurs nouveautés sont proposées aux journalistes, dont des formations sur des utilisations plus spécifiques de l'IA, à la demande des participant-e-s : « Créez vos illustrations avec Midjourney », « Repérer les deep fakes »... Le catalogue propose également de nouvelles formations numériques : « SOCMINT, enquêter sur les réseaux sociaux », « Créer des visuels impactant avec Canva & Adobe Express », ainsi que de nouvelles formations thématiques : « Comment pitcher votre projet d'article ? », « Se lancer dans un projet d'enquête », « Les relations Presse Police Justice », etc.

7. Education aux médias : plus de 500 classes visitées



Lancée dans le milieu des années '90 par l'AJP, l'opération « Journalistes en classe » (JEC) est subsidiée depuis 2002 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et a été, en 2008, intégrée dans le décret portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). En 2024, pour la première année, nous avons bénéficié de l'indexation de la subvention.

JEC a pour objectif de répondre gratuitement aux demandes émanant du [milieu scolaire](#) pour leur permettre de recevoir des journalistes professionnel-le-s (presse écrite, radio, télé, web). **Les objectifs de cette visite sont ceux de l'enseignant-e** : il peut s'agir aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité, une aide à la réalisation d'un média. Le secrétariat de l'AJP sélectionne parmi tou-te-s les journalistes qui participent à l'opération, celui ou celle qui conviendra le mieux au projet de la classe. L'opération est organisée pour tous les réseaux et dans toutes les régions de Wallonie et de Bruxelles.

En 2024, l'opération journaliste en classe a diversifié les sources de financements afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de continuer à bénéficier de rencontres. Sans nouveau financement, l'augmentation des charges financières nous aurait obligé à diminuer le nombre de rencontres. Les rencontres sont réparties à présent sur 4 opérations (classique, semaine de l'éducation aux médias, fake news et enseignement supérieur /OrganisationS de jeunesse). Sur l'ensemble des opérations détaillées ci-dessous, 118 journalistes se sont rendus dans les classes pour un total cumulé de 512 rencontres (contre 489 en 2023).

7.1. Journaliste en classe (opération classique)

283 rencontres ont eu lieu dans le cadre de l'opération journalistes en classe « classique ». Celles-ci se répartissent de la sorte :

- Fondamental : 75 classes
- Secondaire : 183 classes
- Supérieur : 12 classes à partir du mois de septembre 2024
- Adultes/promotion sociale : 4
- Ecole des devoirs/OISP/AMO : 9

La collaboration avec l'ASBL EnGAJE (Ensemble – Aide aux journalistes Exilés) est toujours de mise en 2024: 16 journalistes membres de l'ASBL sont intervenu-e-s dans 4 établissements scolaires différents (contre 10 l'an dernier).

7.2. La semaine de l'éducation aux médias



En 2024, pour la deuxième fois en Fédération Wallonie-Bruxelles, le CSEM a organisé **la semaine de l'éducation aux médias**, à destination du public scolaire et du secteur jeunesse. Celle-ci eu lieu du 16 au 24 novembre 2024. Lors de cette semaine, différents opérateurs en éducation aux médias ont proposé des activités. L'AJP a à nouveau organisé des rencontres avec des journalistes dans les classes ou dans le secteur jeunesse. Il y a eu 54 rencontres, la majorité dans des écoles mais aussi quelques-unes au sein de l'asbl TADA ou d'une école des devoirs. Le CSEM prévoit à nouveau d'organiser une semaine semblable en 2025.

7.3. Combattre les Fake News en classe

2024 aura vu l'aboutissement de ce nouveau module Journalistes en classe axé exclusivement sur la désinformation et les fake news. L'AJP a mandaté Grégoire Ryckmans pour élaborer ce module. Il a préparé un canevas pour ces rencontres et élaboré le scénario d'une [nouvelle vidéo pédagogique](#). La réalisation de cette dernière a été confiée à We Tell Stories. Par la suite, 81 journalistes ont été formés à ce nouvel outil ainsi qu'à la matière lors de 4 journées différentes.

Au total du projet (2023-2024), 157 classes auront pu débattre du sujet des fake news et de la désinformation. Les retours des journalistes et des enseignant.es sur ces rencontres ont été unanimement positifs.

7.4. Un projet européen en 2025



Belgium-Luxembourg
Digital Media and
Disinformation Observatory

Avec une dizaine d'autres organisations (universités, médias, associations), l'AJP a rejoint le consortium européen [EDMO Belux 2](#) (European Digital Media and Disinformation Observatory for

Belgium and Luxembourg), projet d'une durée de 30 mois, débutant mi-2024 et visant à lutter contre la désinformation. Dans le cadre de ce projet, l'AJP a été chargée d'organiser 150 interventions de journalistes dans les classes afin d'aborder spécifiquement les questions de désinformation avec les élèves. Outre ces interventions en classe, le projet prévoit également l'organisation de formations à destination des journalistes appelés à intervenir, ainsi qu'une évaluation globale (étude) des initiatives d'éducation aux médias dans les classes. Celle-ci sera réalisée, notamment, via une phase d'observation de certaines interventions.

Les rencontres financées par ce projet ont commencé officiellement en 2025.

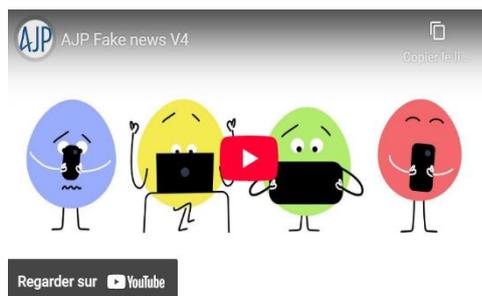
7.5. Également dans l'enseignement supérieur et les organisations de jeunesse.

En 2024, l'AJP a obtenu un soutien via la Loterie nationale lui permettant d'organiser à nouveau des rencontres dans l'enseignement supérieur et auprès d'organisations de jeunesse. Ces rencontres ont

commencé à la rentrée scolaire 2024 et se poursuivront jusqu'en décembre 2025. En 2024, 18 rencontres ont déjà été organisées.

7.6. Les outils pédagogiques de JEC

[Différents outils pédagogiques](#) ont été produits par l'AJP et sont à la disposition des journalistes et des enseignants.



Cette nouvelle vidéo pédagogique élaborée en 2024 par l'AJP, Grégoire Ryckmans et We Tell Stories a été élaborée dans le cadre du programme « [Combattre les fake news](#) » en classe. Diverses questions y sont abordées : Pourquoi et comment les fausses informations se propagent-elles ? Quels sont les types de fausses nouvelles, comment y faire face et de quelle manière vérifier efficacement les informations que l'on reçoit ?



« **Journalistes & Médias** » : cette brochure est une source d'informations très complète sur les médias, l'information, le journalisme. Une attention particulière a été accordée à l'évolution numérique de la profession ainsi qu'au phénomène de fake news notamment.

En 2023, nous avons fait appel à Jean-François Dumont pour mettre à jour la brochure tant au niveau de la partie chiffrée que du contenu pour qu'elle continue à être en phase avec les réalités du métier.



En 2021, la boîte à outils pédagogiques de JEC s'est enrichie d'une vidéo qui retrace le « **Trajet de l'info** », conçue par l'AJP et mise en image par We Tell Stories. Cette vidéo est visible sur [YouTube](#) (et est téléchargeable via le site de l'[AJP](#)). Elle explique en quoi le « filtre journalistique » transforme un « fait » en une « information », après vérification et contextualisation.

LES JOURNALISTES EN CLASSE FACE A LA DESINFORMATION



En 2020, en collaboration avec le CSEM, l'AJP a produit une brochure sur les **fakes news**. Rédigée par la journaliste Céline Gautier, elle a pour objectif d'aider les journalistes à aborder et illustrer cette thématique d'actualité souvent abordée dans les rencontres 'journalistes en classe'.



Les vidéos « **Mon métier : journaliste** » et « **L'impact du numérique sur le métier de journaliste** » sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).



Le « **Manuel pédagogique des journalistes en classe** » a été conçu et rédigé par l'AJP et l'asbl Action Ciné Media Jeune. Il propose des exercices et animations et a pour objectif d'aider les journalistes pour la préparation des rencontres avec les étudiant.e.s.



Le fascicule « **Les médias, comment ça marche ? – le Cahier de l'élève** », cahier d'exercices est rédigé par Alain Vaessen ; il est remis à tous les élèves de 5/6^{ème} primaire participant à l'opération.

8. Promouvoir l'Égalité et la Diversité

Les actions Égalité/Diversité de l'AJP sont financées dans le cadre d'une convention pluriannuelle, signée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB, Médias et Égalité des chances). 2024 marquait la dernière année de la convention, clôturant trois ans de projets. Cette année a été aussi le théâtre de discussions et négociations avec le nouveau gouvernement, afin de renouveler et pérenniser les projets Égalité/Diversité.

Depuis 15 ans maintenant, l'AJP agit pour amener plus d'égalité et d'inclusion dans les rédactions et les productions des journalistes belges francophones. Ces actions se traduisent par des études, des guides et outils pratiques, ainsi que de nombreuses interventions auprès des professionnel-le-s du secteur et des étudiant-es en journalisme.

8. 1 Des études sur la diversité dans le journalisme

8.1.1. Étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone

La 4^e édition de notre étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone est parue en février 2024. Elle est aussi disponible sur [le site de l'AJP](#). Six quotidiens ont été analysés, sur



trois jours : *Le Soir*, *La Libre Belgique*, *L'Écho*, *La Dernière Heure/Les Sport+*, *La Meuse* (Sudinfo, édition Namur), *L'Avenir* (édition Namur). L'échantillon est ainsi formé de plus de 1.300 articles et près de 15.000 intervenant-es ; échantillon étudié ensuite sur cinq axes : le genre, l'origine, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le handicap.

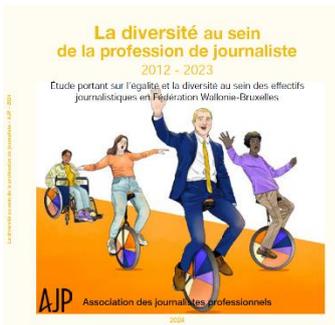
Couverture de la publication, illustrée par [Chloé Streveler](#)

Les pages de nos journaux restent donc homogènes : ce sont principalement des hommes, d'âge moyen, perçus comme blancs, valides, ayant une situation professionnelle aisée, qui les composent. Si nous observons une progression modérée de la place des femmes et des seniors, les résultats stagnent depuis l'édition de 2018, voire reculent légèrement pour ce qui concerne la diversité d'origine.

- ❖ Les hommes font l'info (sportive) : toutes thématiques confondues, 1 intervenant-e sur 5 est une femme (21,08%) ; dans le sport, cette donnée s'abaisse à 1 intervenante sur 10 !
- ❖ La diversité d'origine en perte de vitesse : la part des personnes issues de la diversité est en baisse ces 10 dernières années (33% → 27%).
- ❖ Le monopole des professions dites « supérieures » : plus de la moitié des intervenant-es de nos pages proviennent des « CSP+ » ; les artisan-es, ouvrier-ères, étudiant-es et demandeur-euses d'emploi ne représentent même pas 10% de l'échantillon.
- ❖ Abstraction des jeunes et des seniors : ensemble, les -18 ans et les +65 ans représentent à peine 1 personne interrogée sur 5.
- ❖ Les personnes en situation de handicap invisibilisées : 0,22% des personnes de l'échantillon ont un handicap visible ou cité, soit seulement 32 intervenant-es sur les 14.659 personnes encodées.

8.1.2. La diversité au sein de la profession de journaliste (2012-2023)

Dix ans après la première édition de l'étude portant sur l'égalité et la diversité au sein des effectifs journalistiques en FWB, l'AJP a publié une nouvelle étude en octobre 2024. Cette recherche a été menée par les Pr. Grégoire Lits et Olivier Standaert, chercheurs à l'Observatoire de recherche sur les médias et le journalisme de l'UCLouvain (ORM).



Le questionnaire qui avait été utilisé pour l'étude de 2013 a été repris comme base et quelque peu modifié. Certaines questions ont été ajoutées. L'objectif était à la fois de pouvoir cerner les évolutions de la diversité dans la profession au cours de cette décennie et d'y ajouter un volet d'enquête qualitative, au-delà de ses aspects quantitatifs. Pour compléter l'analyse de données, des entretiens ont été menés avec une dizaine de responsables RH, directions des rédactions et/ou rédacteurs en chef.

Couverture de la publication, illustrée par [Chloé Streveler](#)

Quelle évolution du profil des journalistes en dix ans ? Au cours de la période de 2012 à 2023, la variation dans la diversité des profils des journaliste titulaires d'une carte de presse en Belgique francophone révèle des dynamiques contrastées.

- ❖ Un vieillissement général des journalistes, qui passe de 45 à 47 ans.
- ❖ Une attrition féminine : le phénomène de « tuyau percé » démontre que la proportion de femmes journalistes diminue au fur et à mesure qu'elles avancent dans leur carrière – un phénomène déjà présent en 2012. Le secteur journalistique a ainsi un retard de 37 ans par rapport à la tendance de la féminisation de l'emploi en Belgique. À ce rythme, la parité sera atteinte en 2064 dans le journalisme !
- ❖ Une population journalistique moins diversifiée qu'il y a 10 ans : la diversité d'origine progressant plus lentement dans la profession de journaliste que dans la société belge, notre secteur est plus unifié en 2023 qu'en 2012.
- ❖ La profession continue de s'homogénéiser : sur le plan social, l'étude remarque une part croissante de journalistes issues de milieux aisés et avec un niveau de diplôme élevé.
- ❖ Les journalistes légèrement à gauche : comme en 2012, les journalistes se positionnent plutôt à gauche en moyenne. Néanmoins, les convictions politiques des journalistes sont les résultats les plus variés de l'étude.

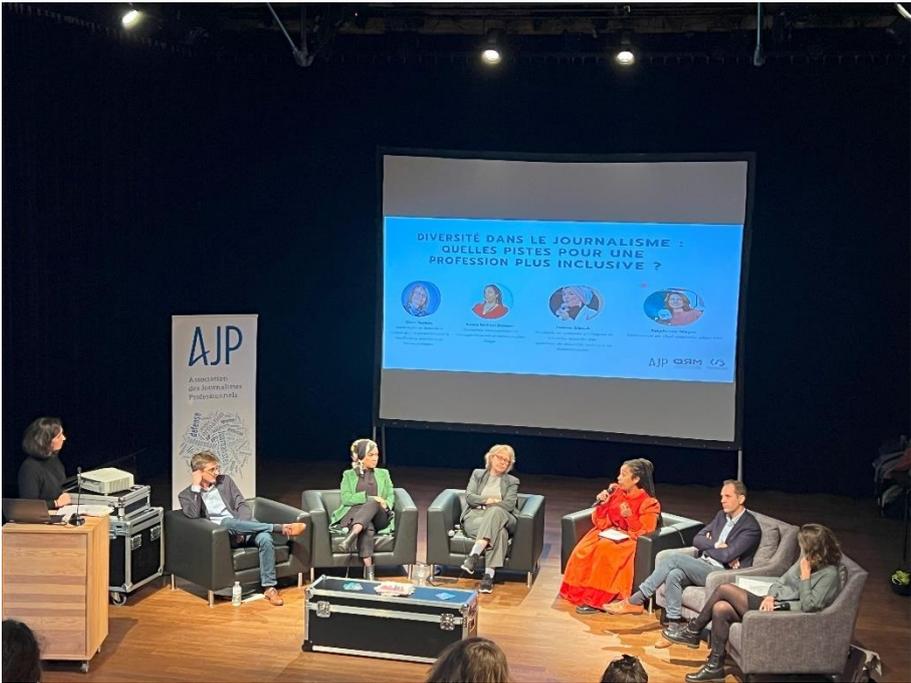
Les attitudes des journalistes vis-à-vis de la diversité révèlent un soutien majoritaire mais contrasté. Par exemple, 72,2% des répondant-es pensent que la parité de genre rendrait une rédaction plus performante, ou encore 84,3% sont en faveur d'une rédaction diversifiée en termes d'origines. Cependant, si les entretiens menés avec les responsables hiérarchiques des rédactions révèlent une prise de conscience des enjeux de diversité, il en ressort également des difficultés pratiques à les intégrer dans les politiques de recrutement et de gestion des carrières.

On note l'apparition, dans une minorité de rédactions, de chartes, réflexions, formations du personnel, voire de fonctions dédiées à la prise en charge intra-organisationnelle des questions de diversité. Mais ce sont des pratiques encore peu communes. De manière générale, les entretiens montrent, d'une part, que les problématiques liées à la diversité ne font pas l'objet d'une prise en charge spécifique, collectivement déployée et concertée à divers échelons de l'entreprise.

Les défis à relever pour une meilleure inclusion des femmes, des personnes issues de minorités culturelles et sociales, ainsi que des personnes en situation de handicap, demeurent nombreux et doivent être pensés au-delà du moment de l'entrée dans la carrière, pour que les efforts de recrutements puissent avoir un réel impact sur la longue durée sur l'évolution des profils présents dans les rédactions.

Cette nouvelle étude l’AJP a été présentée le 3 octobre 2024, à la Tour à plomb à Bruxelles, par les chercheurs de l’ORM, Olivier Standaert et Grégoire Lits. Une quarantaine de personnes étaient présentes dans le public.

La présentation a été suivie d’une discussion avec Stéphanie Meyer (rédactrice en chef adjointe BX1), Aurore Mudiayi Bukassa (Newsmanager et manager Diversité et Inclusion Belga), Claire Godding (Senior Expert Diversité et Inclusion Febelfin) et Fatima Zibouh (experte sur la diversité, l’inclusion et la discrimination).



8.2. Des outils pour favoriser l'inclusion

8.2.1. Expertalia



[Expertalia.be](https://expertalia.be) est un outil destiné aux journalistes (professionnel·les stagiaires et étudiant·es en journalisme et communication), afin de diversifier leurs sources. Créée en 2016, cette base de données d'expert·es (des femmes et des personnes issues de la diversité d'origine) permet aux journalistes d'enrichir leur carnet de sources d'expertises, d'inclure davantage de parité et de diversité dans leurs productions.

En janvier 2025, la base de données compte **705 expert·es** (dont plus de 85% sont des femmes). Côté utilisateurs, on recense **547 journalistes agréé·es** (professionnel·les, stagiaires et de la presse périodique), **170 journalistes non agréé·es** et **229 étudiant·es**. Le nombre d'élèves utilisant la plateforme croît d'années en années.

Une veille constante se fait autour d'Expertalia, que ce soit pour rechercher de nouveaux et nouvelles expert·es, pour alimenter les actus et les profils à la une, pour mettre à jour la plateforme, etc. D'ailleurs, une grande mise à jour du système du site a eu lieu de mars à mai 2024. Cette importante mise à jour a été aussi l'occasion d'apporter quelques améliorations au site : un moteur de recherche plus fonctionnel, notamment avec la compilation de critères, la recherche par mots-clés et la recherche par noms d'expert·es ; un formulaire plus inclusif en termes de genres, en ajoutant une catégorie « Autre » et la possibilité de compléter ; la refonte des catégories de journalistes utilisateur·rices et des formulaires d'inscription plus intuitifs pour ces journalistes ; la possibilité de sauvegarder des profils recherchés et de créer des listes de favoris ; des boutons pour mettre à jour son profil directement dans son profil expert·e ; la création d'un nouvel onglet « Média coachings » pour retrouver toutes les vidéos effectuées précédemment, directement sur le site ; ou encore, un suivi des visites sur le site et sur les profils des expert·es.

Enfin, tout au long de l'année, l'AJP a continué la sensibilisation auprès des étudiant·es, que nous rencontrons régulièrement. En 2024, nous avons ainsi rencontré plusieurs promotions d'étudiant·es (IHECS, HELHa Tournai, UCLouvain et ULB). Nous continuons aussi de parler de l'AJP et ses projets – dont Expertalia – lors d'autres événements, notamment auprès de journalistes en dehors des réseaux habituels ; par exemple, lors des Assises européennes du journalisme (20-22 novembre 2024, IHECS).

8.2.2. Studentalia

L'objectif de Studentalia.be est de sensibiliser les étudiant·es aux questions d'égalité et de diversité dans les médias, ainsi que de les guider vers de bonnes pratiques avant qu'ils et elles n'entrent dans le métier et intègrent « des routines ». La plateforme leur permet d'adapter leurs pratiques en la matière. Comme



pour la campagne *Journalisme Zéro Sexisme*, le site de Studentalia a été présenté lors d'interventions dans les écoles de journalisme précédemment citées. Une veille est également pratiquée pour mettre à jour la page des ressources du site.

Les données présentes sur les pages d'accueil et « M'informer » ont été mises à jour en 2024, avec les informations des nouvelles éditions de *l'Étude de l'égalité et de la diversité en presse quotidienne belge francophone* et de *La diversité dans la profession de journaliste (2012-2023)*.

8.3. Informer et sensibiliser

Journalisme Zéro Sexisme

Dans le cadre de la campagne *Journalisme Zéro Sexisme*², la coordinatrice Égalité/Diversité de l'AJP participe souvent à des forums, conférences, interventions, auprès de professionnel·le·s du secteur des médias, ainsi que dans les écoles de journalisme, en Belgique et à l'international. Ces rencontres permettent de promouvoir les outils de l'AJP, sensibiliser, diffuser ses recommandations et améliorer le traitement médiatique des violences en ligne, violences faites aux femmes, violences LGBTQIA+phobes, etc. La liste de ces interventions se trouve au chapitre 11 « L'AJP dans les médias, les colloques, les jurys, les débats... »

Lutte contre violences en ligne

Le harcèlement sexiste et le cyberharcèlement des femmes journalistes sont de grandes préoccupations de l'AJP. Les cas de cyberharcèlement des journalistes s'étant multipliés ces dernières années, l'AJP a pris le problème à bras le corps et soutient activement ses membres. L'AJP assure ainsi la défense et la prise en charge des frais de défense de ses membres confronté·es à des agressions via les réseaux sociaux. Par ailleurs, l'AJP se rend régulièrement à la rencontre des (futur·es) travailleur·euses du secteur pour promouvoir ses outils, [sensibiliser](#) et améliorer le traitement médiatique des violences en ligne.

² *Journalisme zéro sexisme* est une campagne de sensibilisation et d'information menée par l'AJP pour plus d'égalité dans les rédactions. Elle s'inscrit dans la continuité de l'étude « [Être femme et journaliste en Belgique francophone](#) » réalisée en 2018 par les chercheuses Florence Le Cam, Lise Ménalque et Manon Libert. L'AJP continue de sensibiliser les directions de médias, les rédactions et les journalistes salarié·e·s et indépendant·e·s, afin de lutter contre le sexisme au sein de la profession de journaliste en Belgique francophone. Une [vidéo](#) ainsi que du matériel de campagne ont été réalisés. Vous pouvez accéder au site de la campagne en suivant ce lien : <http://www.ajp.be/campagne-zero-sexisme/>

Il est courant que les formations en journalisme fassent appel à la coordinatrice des projets Égalité/Diversité. L'exemple le plus récent s'est tenu à l'IHECS, en novembre 2024. L'AJP était invitée à rencontrer les élèves de Master 2 (section Presse-Information) pour deux ateliers de sensibilisation à l'égalité et la diversité dans les médias. Le premier atelier abordait l'égalité et la diversité dans les contenus journalistiques, notamment sur le sexisme toujours présent dans certaines productions. Un focus a été fait sur le traitement médiatique des violences basées sur le genre, en s'appuyant sur le guide [« Comment informer sur les violences faites aux femmes ? »](#), publié en 2021. Le second atelier traitait de la diversité au sein de la profession de journaliste. Après un exposé de notre dernière étude, nous avons invité la journaliste Florence Hainaut, pour un focus avec les élèves sur les cyberviolences qui touchent particulièrement les femmes journalistes. Enfin, ce cycle d'ateliers se clôturait par un talk co-organisé par



l'IHECS et l'AJP, lors duquel les étudiant·es de Master 2 pouvaient interroger Sabri Derinöz (chercheur indépendant Diversité/Médias), Nassim Kashkooli (coordinatrice Prenons La Une Junior), Safia Kessas (journaliste, réalisatrice de documentaires et référente Diversité RTBF) et Aurore Mudiayi Bukassa (Newsmanager et manager Diversité et Inclusion *Belga*).

En plus de ces interventions et ateliers dans les écoles de journalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la coordinatrice Guylaine Germain a répondu aux questions des journalistes à propos des enjeux de la diversité dans les médias d'information. En décembre 2024, elle a par exemple participé à l'émission *Autrement*, animée par la journaliste Marine Guiet, sur *BX1*. Dans « *Médias et diversité, peut mieux faire* », la coordinatrice était aux côtés de Sarra El Massaoudi (journaliste et chargée de projet à l'Association pour la Diversité et l'Inclusion dans les Médias) et Aurore Mudiayi Bukassa, pour parler de la place de la diversité dans le paysage médiatique belge francophone.

Retrouvez l'émission sur le site de *BX1* : <https://bx1.be/emission/autrement-medias-et-diversite-peut-mieux-faire/?theme=classic>

8.4. Gender and Diversity Expert Group

En 2022, la Fédération européenne des journalistes (FEJ) a créé le [Gender and Diversity Expert Group \(GENDEG\)](#), un groupe d'expert·e·s axé sur les questions d'inégalités de genre et de diversité dans la profession journalistique, en Europe. L'AJP en fait partie, parmi une quinzaine de membres venant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bosnie-Herzégovine, de France, d'Italie, du Monténégro, du Portugal et de Suisse. Le groupe est coprésidé par Elena Tarifa (FeSP, Espagne) et Lina Kushch (NUJU, Ukraine). Toutes les informations sur les activités du GENDEG seront publiées sur le [site Internet de la FEJ](#).



En 2024, le GENDEG a souhaité diffuser un questionnaire sur la violence envers les journalistes, en particulier les personnes discriminées en raison de leur genre, origine, orientation sexuelle, handicap, ou encore milieu social. Le groupe s'est inspiré de deux enquêtes belges pour construire ce questionnaire. Quel(s) type(s) de violence subissent les journalistes européen·nes ? Quelles sont les

solutions à leur disposition ? La violence s'exerce-t-elle dans la salle de rédaction ou sur le terrain ? Qu'en est-il des journalistes indépendant·es ?

Ce questionnaire a été réalisé à partir des questions reprises dans l'enquête *Portrait de journalistes* conduite tous les cinq ans par l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Mons et l'UGENT (Libert et al, 2023), et l'enquête *Être une femme et journaliste Belgique francophone* (Le Cam et al, 2018). Ces enquêtes avaient été menées en partenariat avec les deux unions professionnelles belges, l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) et la Vlaamse Vereniging van Journalisten (VVJ).

Les résultats de cette nouvelle enquête seront analysés en 2025 et seront le point de départ de nouvelles actions et campagnes du GENDEG.

9. Fonds pour le journalisme : 50 projets soutenus, 55 diffusés en 2024

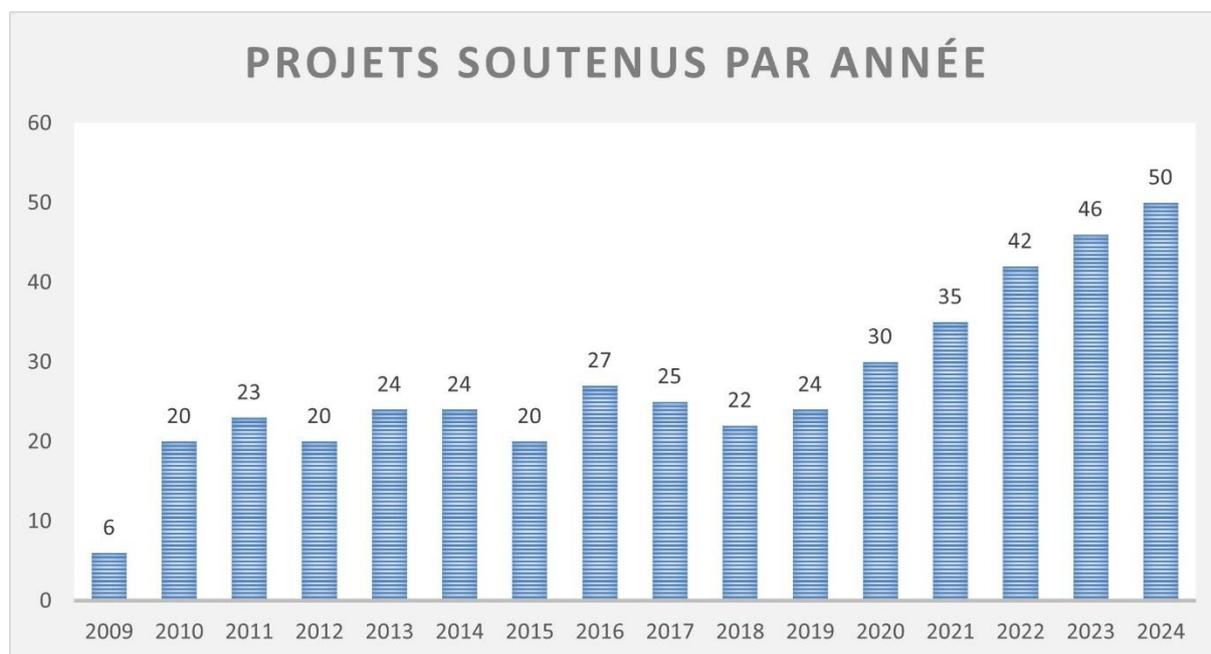
En 2024, le Fonds a confirmé s'être installé dans un rythme de croisière élevé, lié à l'augmentation de la subvention en 2021. Ce qui est intéressant c'est que le Fonds aide chaque année de nouveaux journalistes, souvent jeunes et indépendants. Cela leur permet d'entrer dans la profession par la grande porte avec un travail de qualité, correctement rémunéré.

9.1. Du côté des chiffres, les records :

50 nouveaux projets ont été soutenus et 55 sujets terminés ont été diffusés ou publiés. Une année record à ce niveau-là. Précédemment, les maximums étaient respectivement de 46 et 38. Un beau bond en avant !

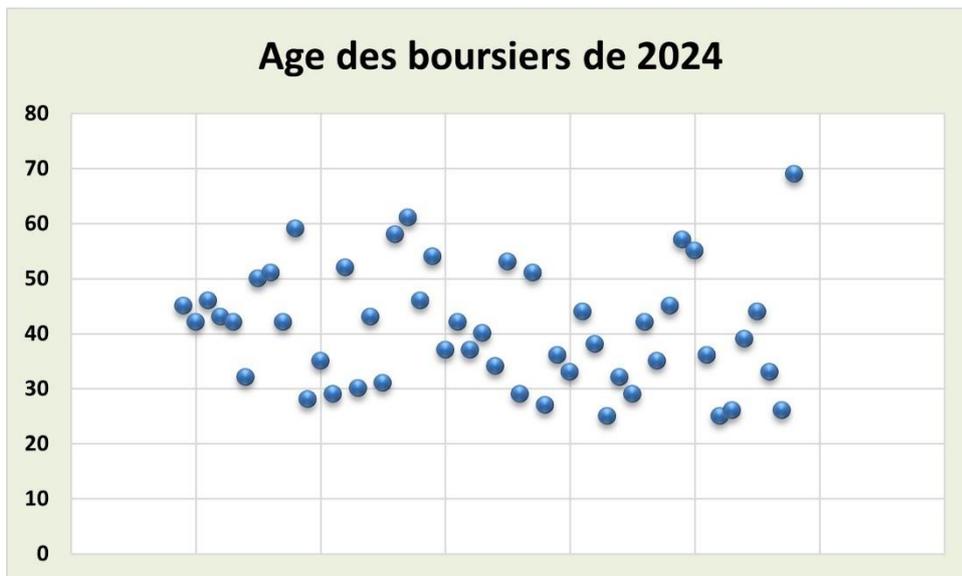
- 79 projets déposés et **50 soutenus** contre 72 et 46 l'année précédente.
- Pour un montant global accordé de **454.726 €**.
- Au cours de l'année 2024, **55 travaux** ont été **diffusés** (38 en 2023), également un record.

Grâce au montant important de la subvention indexée, le Fonds a maintenu ses **5 appels à projets** par an pour la troisième année consécutive. Avant, depuis la création du Fonds fin 2009, il y avait 4 appel par an.



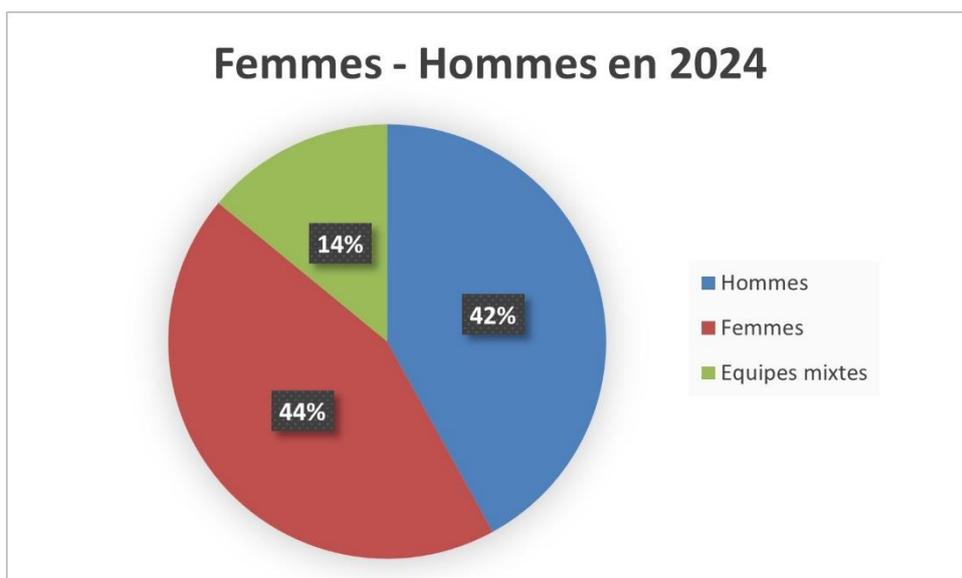
Âge et statut des lauréat·e·s

Il est important, pour le Fonds, de soutenir régulièrement de nouveaux·elles journalistes, des jeunes journalistes et des journalistes indépendant·e·s. En 2024, sur les 50 bourses accordées 21 l'ont été à des nouveaux·elles postulant·e·s. Le graphique ci-dessous montre aussi l'importance des bourses versées à de **jeunes journalistes** en 2024.



Depuis le début de l'existence du Fonds, fin 2009, ce sont **75% d'indépendant·e·s** qui ont bénéficié d'une bourse, plus **4%** de projets **mixtes** qui englobent aussi un·e salarié·e.

En 2024, le Fonds a soutenu **plus de femmes journalistes** que d'hommes.



Trois sujets soutenus par le Fonds ont été **primés en 2024**.

9.2. A la rencontre des journalistes

En 2024 aussi, le Fonds est allé faire sa promo dans des rédactions. Cette fois c'est **RTL** qui était en demande d'explications. Une présentation a dès lors été faite devant le pôle info, le pôle docu et le service co-productions de la maison, avec un intérêt certain.

Une nouveauté a aussi été tentée à la Summer School de l'AJP. Lors des deux soirées destinées au **Speed Dating emploi et piges**, le Fonds a tenu un stand pour expliquer son utilité, la manière de rentrer un dossier et pour encourager les étudiant·e-s, futur·e-s journalistes à faire les démarches pour obtenir la carte de presse, notamment pour pouvoir postuler au Fonds.

9.3. Du côté du jury

En 2024, le Fonds et son jury ont commencé une **vaste réflexion** qui devrait mener, en 2025, à une révision de la manière de constituer le dossier à introduire et à une clarification des critères de sélection par le jury. Cela intervient pour coller davantage aux manières actuelles de travailler des journalistes, pour leur rendre la tâche plus claire pour constituer le dossier. Et pour permettre au jury de bien s'entendre sur ce qu'il convient d'évaluer.



Le Fonds pour le journalisme est une initiative de l'AJP. Il est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un **jury indépendant** statue sur les demandes. <https://fondspourlejournalisme.be/>

10. Du côté de nos membres

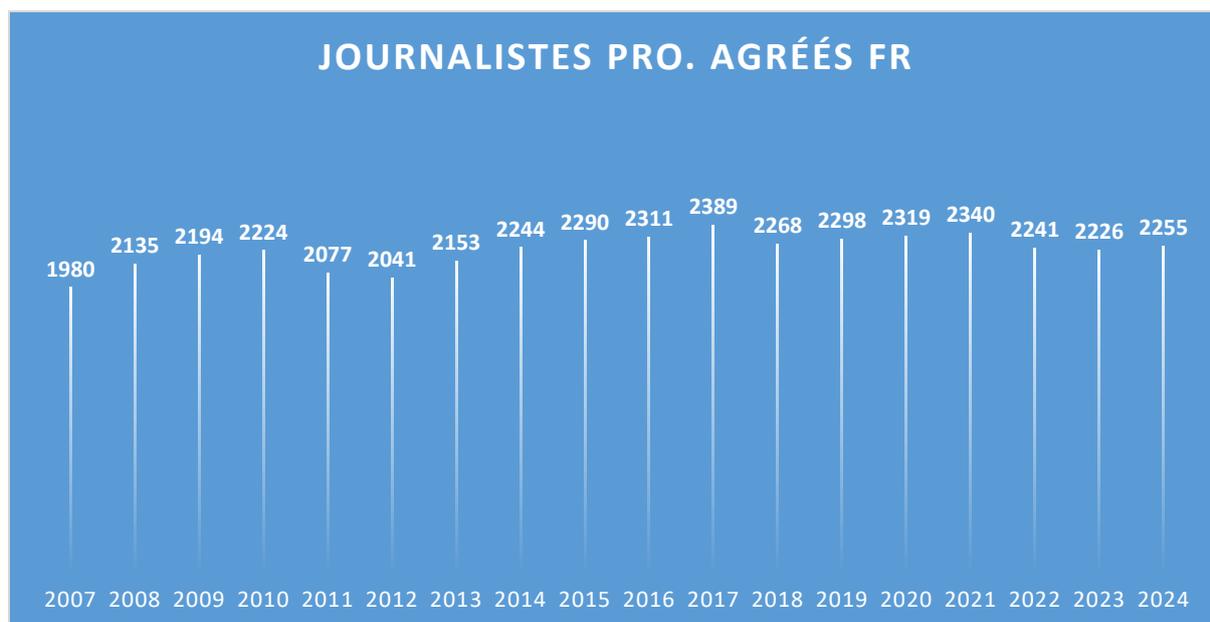
10.1 Les journalistes pros en chiffres

En 2024, la Belgique compte 4916 journalistes **professionnels agréés** en information générale ou presse spécialisée, soit une augmentation de 96 pros par rapport à 2023.

2661 d'entre eux sont agréés dans le rôle néerlandophone et **2255 dans le rôle francophone**. De nombreux correspondants étrangers (408) obtiennent également une carte de presse de journaliste professionnel.

En 2024, 73 candidat·e·s ont été admis·e·s pour la première fois au titre de journaliste professionnel dans le rôle francophone (-33 par rapport à 2023) et 1 au titre de journaliste de presse spécialisée (-2 par rapport à 2023). Parmi ceux-ci, 39 étaient déjà stagiaires AJP.

Le graphique ci-dessous montre **l'évolution du nombre de titulaires de la carte de presse entre 2007 et 2024** dans le rôle francophone et germanophone (chiffres au 31/12 de chaque année). Les baisses constatées tous les 5 ans sont consécutives aux renouvellements quinquennaux des documents de presse, qui provoquent chaque fois une perte d'effectif.



10.2. Les autres membres : stagiaires, coll. de presse, étudiant.e.s, honoraires

Les journalistes **stagiaires** belges sont en 2024 au nombre de 219. Du côté francophone, on en recense 125, dont 58 ont été admis en 2024.

L'AJP compte également des membres collaborateurs de presse (75), honoraires (124) et étudiant·e·s (188).

L’AJP a un partenariat (appelé « Triangle ») avec les Ecoles de journalisme. L’AJP propose des services aux étudiant·e·s, qui sont affilié·e·s par l’intermédiaire des Ecoles. Outre les séances d’information (marché de l’emploi, statut des journalistes, tarifs, contrats...) que l’AJP assure pour chaque cohorte, les étudiant.e.s reçoivent nos publications, ont droit à une journée gratuite de formation au choix dans le catalogue AJPro, ont un accès prioritaire et gratuit au Speed dating Emploi, peuvent recourir au service juridique...

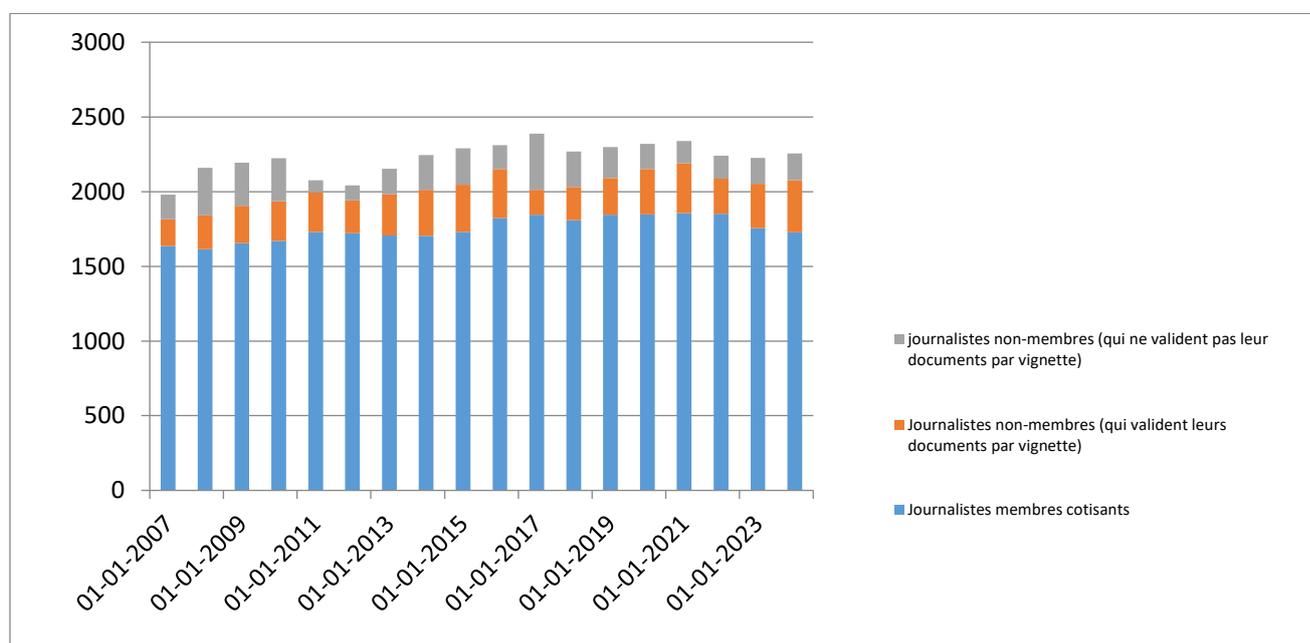
Pour l’année scolaire 2024-2025, six Ecoles de journalisme participent à l’opération Triangle : ULiège, IHECS, Condorcet, ISFSC, ULB et UCL.

188 étudiant.e.s en journalisme étaient affilié.e.s à l’AJP fin 2024, contre 214 l’année précédente.

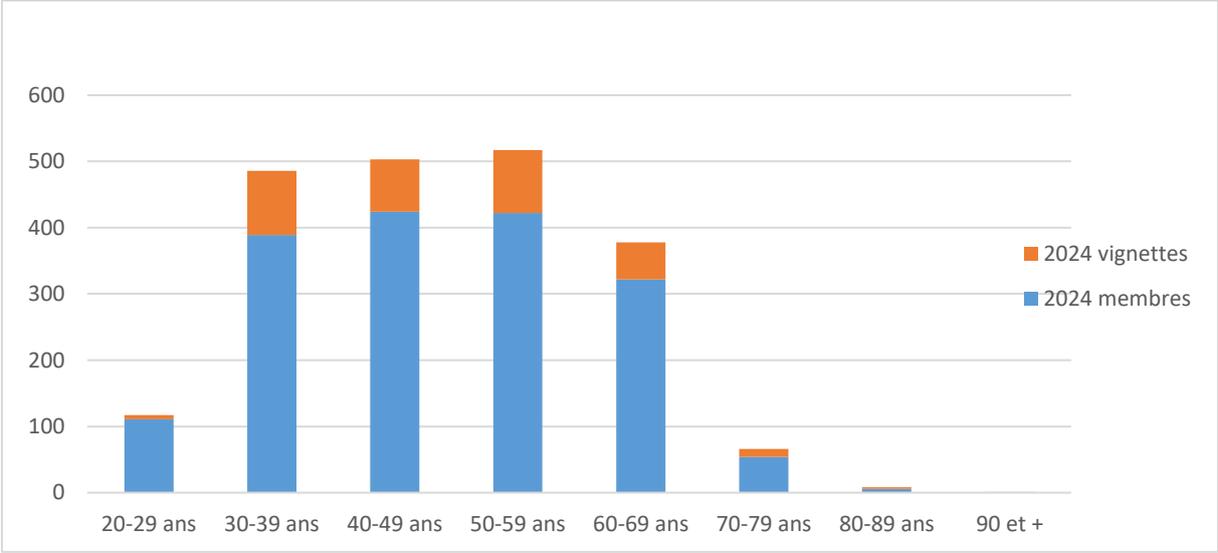
10.3. Taux d’affiliation en légère diminution

Fin 2024, l’AJP comptait au total 2239 membres cotisants, toutes catégories confondues. (contre 2297 en 2023, soit une baisse de 2,5 %).

En 2024, parmi les seul.e.s journalistes professionnel.le.s, le taux d’affiliation est de 76.5% (contre 78.8 % en 2023). Le graphique suivant permet de visualiser (en bleu) le taux d’affiliation sur les 15 dernières années ; malgré la légère diminution constatée, celui-ci reste globalement stable.



Le graphique suivant montre le taux d’affiliation par tranche d’âge, qui reste également stable d’une génération à l’autre de journalistes.



11. Les finances de l'Union professionnelle en 2024 et les perspectives 2025

11.1. Nos finances en 2024

Les comptes 2024 (attestés par DGST, réviseurs d'entreprises) et le budget 2025 seront disponibles et exposés en détail lors de l'assemblée générale du 29 mars 2025.

Après deux années consécutives de pertes (2022 et 2023), la situation a été stabilisée et l'année 2024 se termine avec un boni de 30.438 €.

Cet équilibre, qui reste précaire, n'a pu être atteint qu'au prix d'une maîtrise stricte des coûts (lorsqu'il est possible d'avoir cette maîtrise), mais surtout d'importantes économies sur la masse salariale du personnel AJP. Ces économies ont été réalisées par des diminutions de temps de travail. D'autres économies que nous avons prévues, comme le passage de mensuel à bimestriel de la revue « Journalistes » n'ont pas produit l'effet escompté en raison de la forte augmentation des frais postaux survenue mi-2024.

Du côté des recettes (recettes propres et subventions), on note une légère hausse des rentrées en cotisations, en raison de l'augmentation du montant des cotisations. Si cette augmentation des cotisations en 2024 a apporté quelques nouveaux moyens, elle a aussi décidé des journalistes à renoncer à leur affiliation.

Nos subventions sont pour la plupart non indexées depuis des (dizaines d') années. Autrement dit, les projets subventionnés sont « définancés » année après année. A noter que seul le Fonds pour le journalisme voit son subside être indexé chaque année. Pour la première fois en 2024, la subvention de « Journaliste en classe » a également été indexée (son montant de 99.000 € était identique depuis... la fin des années '90).

L'augmentation inéluctable de nos coûts (salaires, coûts énergétiques, fournisseurs) et la stagnation relative de nos rentrées provoque un « effet de ciseau » dont nous avons tenté de contrer les conséquences en 2024, par des économies récurrentes, puis par de nouvelles sources de financement : l'AJP participe à deux consortiums dans deux projets européens : Edmo-Belux et Stand up for Journalism. L'équation devient cependant très tendue, puisqu'il faut mener de nouveaux projets avec moins de temps de travail.

La situation financière positive de l'AJP reste donc fragile. Un groupe de travail « Renforcement AJP » s'est réuni à trois reprises en 2024 pour examiner les pistes de solutions possibles.

En recettes, le budget de l'AJP s'est élevé en 2024 à près de 1,652.582 €. De ce montant, 513.526 € ont été reversés aux journalistes, sous forme de bourses (Fonds pour le journalisme : 454.726 €), ou de défraiements dans le cadre des opérations de Journalistes en classe (58.800 €).

En dépenses, le budget s'élève à 1,480.596 €, auquel il faut ajouter le financement de l'AGJPB qui s'élève cette année à 141.549€. Ce qui laisse un boni de 30.438 € au final.

Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le résultat entièrement à la réserve du Fonds pour le journalisme, conformément aux recommandations de nos réviseurs. La réserve du Fonds devrait s'élever à 66.732 € (suite à une série de corrections effectuées en 2023 sur les années antérieures). En affectant le boni de

l'année 2024 à la réserve, elle s'élèvera à 63.048 €. Au prochain exercice comptable en positif, la réserve du Fonds sera alimentée pour correspondre exactement à sa réalité comptable.

11.2. Perspectives 2025

Le budget présenté à l'Assemblée générale est un budget en équilibre (boni escompté : 25.000 €). Il tient compte des éléments suivants :

- 5% d'augmentation de la masse salariale (barémisation et index)
- Maîtrise des coûts informatiques et de fonctionnement
- Légère augmentation du budget prévu pour les avocats
- Du côté des recettes : nouveau projet Edmo-Belux, mais fin du projet Safety.

12. Mandats, partenariats, communication, presse et événements

12.1. L’AJP est présente et représente les journalistes

L’AJP est présente dans une série d’instances professionnelles, qu’elle a créées ou dont elle accompagne le fonctionnement, ou dans lesquelles elle représente les intérêts de la profession.

- CDJ : l’AJP désigne les membres journalistes au [Conseil de déontologie](#), ainsi qu’une partie des membres de la société civile qui y siègent. Elle désigne la moitié des [administrateurs de l’AADJ](#), la structure faitière qui organise le CDJ.
- Agréation : l’AJP propose à la désignation par arrêté royal les membres journalistes qui siègent à la [Commission d’agréation](#) au titre de journaliste professionnel, ainsi qu’à la commission d’appel.
- SAJ : l’AJP est représentée au sein du conseil d’administration de la Société des auteurs journalistes - [SAJ](#).
- Conseil supérieur de l’éducation aux médias : l’AJP désigne les représentant.e.s des journalistes au sein du [CSEM](#).
- Conseil Supérieur de l’Audiovisuel : l’AJP siège au [Collège d’avis du CSA](#).
- L’AJP a une représentante au Comité exécutif de la [Fédération européenne des Journalistes](#) (FEJ)

12.2. Partenariats

L’AJP a plusieurs partenariats, ponctuels ou structurels, avec une série d’organisations :

- les Ecoles de journalisme : ULiège, IHECS, Condorcet, ISFSC, ULB, UMon et UCL.
- des associations de la société civile : [En-GAJE](#) (soutien aux journalistes exilé.e.s) ;
- L’AJP est également présente dans des jurys de prix de presse, notamment celui du Parlement de la [Fédération Wallonie Bruxelles](#).

12.3. Communication, médias et réseaux sociaux de l’AJP

12.3.1. Le bimestriel « Journalistes »

En 2024, le bimestriel « Journalistes » (diffusé à 3.000 exemplaires environ) a consacré ses dossiers principaux à la guerre entre Israël et le Hamas en questionnant notamment la situation des journalistes sur place et la menace qui pèse sur le droit d’informer ; aux élections qui se sont tenues cette année en Belgique, avec un point d’attention particulier sur le cordon sanitaire médiatique (rebaptisé « clause de responsabilité sociale et démocratique » par le CDJ), un mécanisme unique en Europe souvent remis en cause ces derniers mois. Les autres dossiers du bimestriel ont également abordé la santé mentale des journalistes lorsqu’ils sont amenés à faire face à des situations dangereuses ou à recevoir des récits violents, mais aussi l’évolution de la diversité dans les rédactions, avec la publication en octobre de la dernière étude de l’AJP sur la diversité au sein de la profession, réalisée en collaboration avec l’UCLouvain.

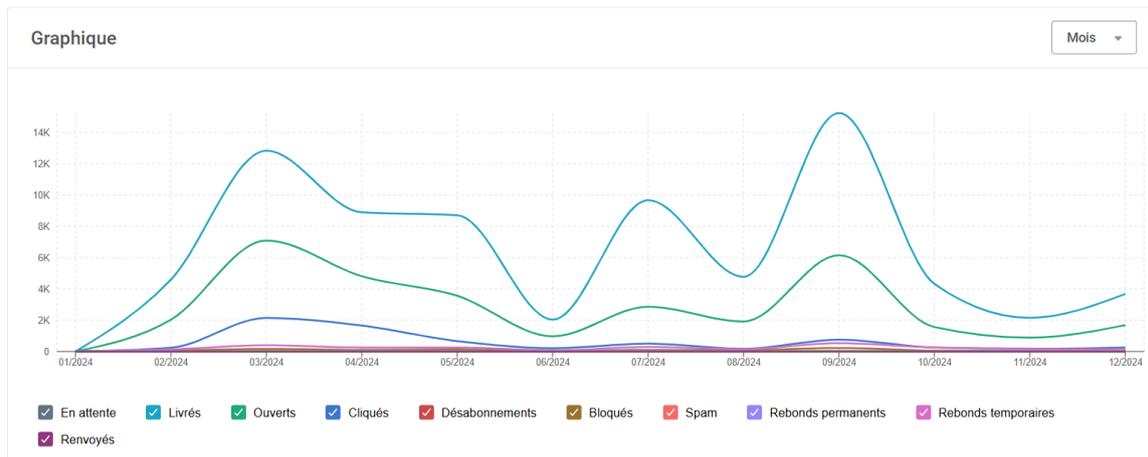


Les dossiers de la revue sont à retrouver en ligne [ici](#).

12.3.2. La newsletter mensuelle

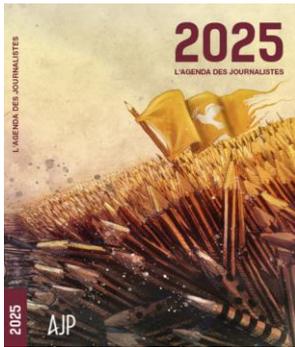
Chaque mois, l’AJP envoie une newsletter à ses membres afin de faire le point sur les actualités et événements qui rythment l’association et la profession. Au total, nous avons envoyé 40 campagnes en 2024, ce qui représente un peu plus de 80.000 mails envoyés, avec un taux de lecture de près de 44%. Sur l’année écoulée, 0,08% des personnes contactées se sont désabonnées de la newsletter, un taux très faible qui démontre que notre public cible est bien défini.

La plupart de nos newsletters concernent le calendrier de formations AJPro, l’opération « Journalistes en classe », les événements organisés par l’AJP, la publication d’études ou des informations services à destination de nos membres, comme par exemple, l’assistance proposée pour remplir sa déclaration fiscale ou encore le changement de tarif imposé par la SNCB pour les journalistes qui bénéficient d’un libre parcours.



Statistiques fournies par l’application Mailjet concernant nos campagnes pour l’année 2024

12.3.3. L'agenda 2025



Préparé au second semestre 2024, l'agenda 2025 est cette année le fruit d'une collaboration avec Cartooning For Peace, organisation qui défend et promeut le dessin de presse et les dessinateurs et dessinatrices de presse.

12.3.4. Nos sites

Ajp.be

En 2024, le site ajp.be rencontre une belle dynamique avec 21.000 utilisateur-ices actifs, marquant une hausse de 26 % par rapport à 2023. Cette croissance est portée par l'arrivée de 20.000 nouveaux visiteurs. Ces chiffres montrent un intérêt accru pour nos contenus et soulignent l'efficacité de notre communication pour renforcer notre visibilité auprès de notre public.

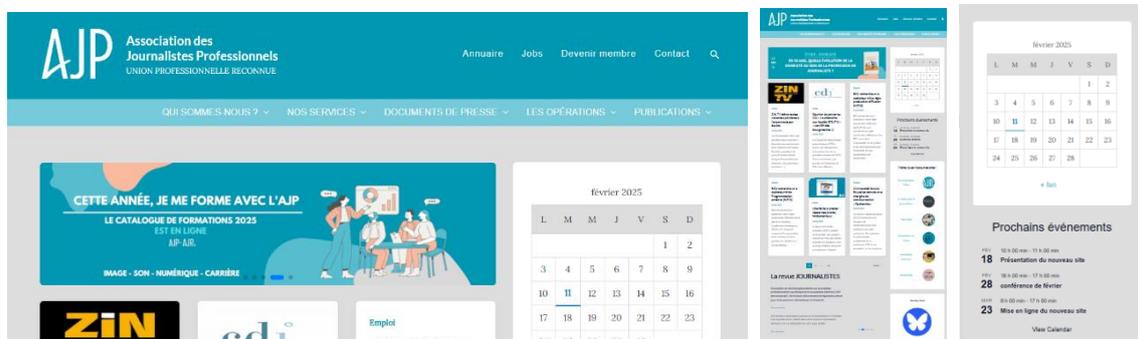
Les articles et pages les plus visités sont la page d'accueil, la page « *Emploi* », les pages liées aux documents de presse ou reprenant la liste des médias et organisations en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi l'article « *Quelle est la différence entre la calomnie et la diffamation ?* », publié en 2021 et toujours fortement visité aujourd'hui.

La plupart des visites proviennent de Belgique et de France. Les moteurs de recherche les plus utilisés sont *Google*, suivi de *Bing*, d'*Ecosia* et du réseau *Linkedin*.



Statistiques Google Analytics pour le site ajp.be pour l'année 2024

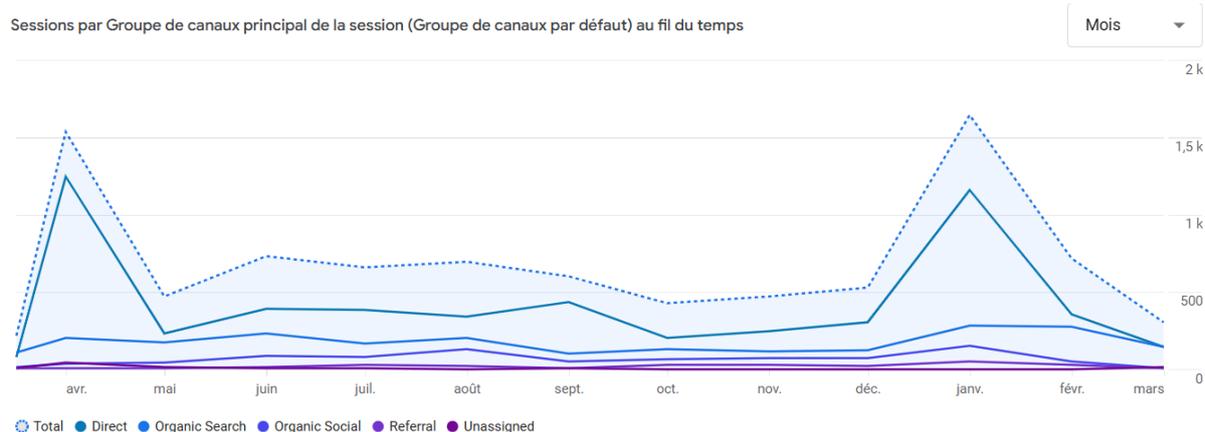
Par ailleurs, l'équipe de l'AJP travaille en ce moment sur la construction d'un nouveau site. L'objectif étant de le moderniser, d'augmenter la sécurité et d'assurer l'archivage de notre contenu. Celui-ci devrait être disponible d'ici quelques semaines. Voici un aperçu du travail en cours.



Ajpro.be

C'est le site dédié au programme de formations proposées par l'AJP. Il reprend le catalogue complet des ateliers et les liens d'inscriptions à ceux-ci. En 2024, 48 formations ont été organisées dans nos locaux et au domaine du Chant d'Oiseau à Bruxelles.

Le site connaît une légère baisse de fréquentation par rapport à l'année précédente avec une moyenne annuelle de 7.000 utilisateur-ices actifs (- 4%), mais on constate cela dit une très légère hausse de 1% en ce qui concerne les nouvelles connexions. Le site enregistre par ailleurs une activité relativement stable au cours de l'année avec deux pics en janvier et en avril, ce qui correspond à la mise en ligne du nouveau catalogue annuel et du programme d'inscription de la Summer School.



Statistiques Google Analytics pour le site ajpro.be en 2024-2025

Nos autres sites : fondspourlejournalisme.be, expertalia.be, journalistefreelance.be

L’AJP dispose également d’autres sites web : une boutique Prestashop, Expertalia, Fondspourlejournalisme, Journalistefreelance et Studentalia. Ceux qui enregistrent le plus d’activité sont ceux du Fonds et Expertalia.

A titre d’exemple, en 2024, le site du Fonds pour le journalisme de l’AJP enregistre une moyenne annuelle de 2.600 utilisateur·ices actifs, soit une hausse de plus de 23% par rapport à 2023. Qui plus est, les campagnes de communication visant à élargir notre audience et à toucher un nouveau public semblent porter leurs fruits puisque nous comptons 2.500 nouveaux utilisateur·ices en moyenne, un chiffre en augmentation de 21% depuis l’année précédente.



Statistiques Google Analytics pour le site fondspourlejournalisme.be pour l’année 2024

Les pages les plus consultées sont la page d’accueil, ainsi que les rubriques « Rédiger le projet » et « Avant le projet ». Au total, la durée d’engagement moyenne par utilisateur·ice est d’1,30 minute.

12.3.4. Nos réseaux sociaux

Facebook

La page Facebook de l’AJP compte 3.790 abonnés à ce jour et plus de 24.000 visites en un an avec un taux de couverture de 16.200 comptes, soit une baisse de plus de 50% par rapport à 2023. Le taux de clics sur les liens postés est quant à lui, en hausse de près de 24%.

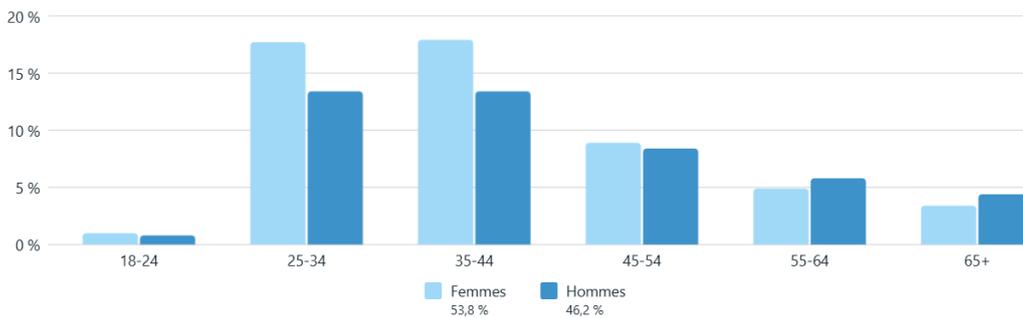
La page Facebook du Fonds pour le journalisme est suivie par près de 1.000 personnes, tandis que celle d’AJPro qui comptabilisait à peu près le même nombre de followers, a été fermée afin de centraliser toutes les informations liées aux formations sur la page AJP.

Followers ●

Global

3 790

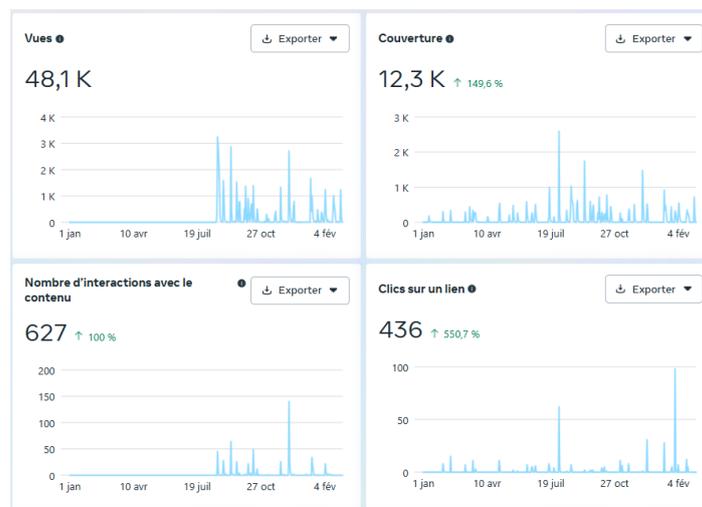
Âge et genre ●



Statistiques Meta pour le compte Facebook de l'Association des Journalistes Professionnels en 2024

Instagram

Le compte Instagram de l'AJP compte 1.794 followers (+ 349 cette année). À l'inverse de Facebook, le taux de couverture est en hausse de 149% avec plus de 12.300 comptes atteints. Le nombre d'interactions avec le contenu (post et story) ainsi que les clics sur un lien enregistrent également des chiffres en augmentation.



Statistiques Meta pour le compte Instagram de l'Association des Journalistes Professionnels en 2024

LinkedIn

Depuis novembre 2023, l'AJP a également rejoint le réseau LinkedIn. Notre compte est suivi par 1.224 abonnés (+ 553 en un an), avec un taux d'engagement moyen de 10,5% et plus de 11.700 membres touchés. Le compte du Fonds pour le journalisme compte de son côté, plus de 1.600 relations.

L’AJP quitte X

Autre changement majeur cette année, [l’AJP a décidé de quitter X](#) (anciennement Twitter) et ses 15.000 abonnés pour migrer vers Bluesky.

Une décision motivée par les évolutions de X depuis son rachat en 2022 par Elon Musk, en ce compris des modifications de l’algorithme favorisant les propos clivants et agressifs, une modération défaillante de la désinformation, une détestation des médias et des journalistes et une orientation politique trumpiste assumée.

Actuellement, le compte Bluesky de l’AJP est suivi par plus de 560 personnes.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [BlueSky](#)

12.4. L’AJP dans les colloques, les jurys, les débats...

L’AJP est sollicitée et intervient dans les médias, les écoles, les colloques, en Belgique comme à l’étranger, à propos du journalisme, des médias, de la déontologie, de la liberté d’expression, de la diversité...

Interventions dans les universités et travaux étudiants

14-02-24	TFE sur le traitement médiatique des personnes porteuses de troubles mentaux (TDAH, HPI, etc.) (Eva Dutoit)	HELHa Tournai
23-02-24	TFE sur le traitement médiatique des thématiques LGBTQIA+ (Guizem Ince)	U Saint-Louis
04-03-24	Intervention cours Enjeux internationaux (MA1) – Présentation de l’AJP, des projets Égalité/Diversité et focus Studentalia	IHECS
07-03-24	TFE sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes (Alice Alexandre)	HELHa Tournai
20-03-24	Interview à propos d’Expertalia pour un projet étudiant ISFSC- Altereco (Gabriela Lopez)	ISFSC
24-04-24	Intervention Bac 3 – Présentation de l’AJP, du paysage médiatique belge francophone, des droits sociaux et discaux des journalistes, et des projets Égalité/Diversité de l’AJP	HELHa Tournai
23-09-24	Intervention cours Techniques de base en journalisme (MA1)	ULB
18-11-24		
25-11-24		
2-12-24	Animation d’ateliers dans le cadre du cours Actu 2 (MA2)	IHECS

Interventions lors de conférences, débats, colloques, jurys – en Belgique

17-02-24	Intervention lors d’un safe space de l’Association pour la diversité et l’inclusion dans les médias (ADIM) – Présentation de l’AJP, du paysage médiatique belge	ADIM
----------	---	------

	francophone, du Fonds pour le journalisme et des projets Égalité/Diversité	
25-03-24	Intervention lors d'une Masterclass à l'académie de Police de la Province de Namur	Académie de Police - Namur
04-04-24	Audition de l'AJP au Parlement de la FWB : IA et journalisme	Parlement FWB
20_22-11-24	Animation d'un stand AJP lors des Assises européennes du journalisme	IHECS

12.5. On parle de l'AJP dans les médias

Nous recensons ci-après les interventions de l'AJP dans les médias, ou les articles ou sujets qui mentionnent l'AJP, ses projets et ses positions.

- 26/01/2024 : ANTIPODE, Le Mag Opération Journalistes en classe
<https://www.antipode.be/podcasts/divers>
- 13/02/2024 : L'AVENIR, Distribution - des journaux - Les éditeurs contestent à nouveau la méthode du gouvernement <https://share.belga.press/news/d9d7dc59-f418-4bff-b6eb-f9a6d1afb128>
- 13/02/2024 : LA LIBRE BELGIQUE, L'AJP interpelle le fédéral sur la distribution de la presse... et les éditeurs répondent à Thomas Dermine <https://share.belga.press/news/a19dfd10-2fa8-4ddc-a590-612fb6a44409>
- 13/03/2024 : L'Avenir - « Presse quotidienne, des pages qui ne reflètent pas la diversité de notre société » <https://share.belga.press/news/b7a47c7b-91a2-4aa7-8153-0dbaf3a4724a>
- 26/03/2024 : L'Avenir – Martine Simonis AJP – « Namur – Presse, police, justice et désamour » <https://share.belga.press/news/075cca4c-2b73-4ec4-b015-58de941442cc>
- 29/03/2024 : Le Soir – Martine Simonis AJP – « Conner Rousseau débouté » <https://share.belga.press/news/ca770353-3ea1-44e4-a733-6bd419163e7e>
- 5/04/2024 : L'Avenir – Martine Simonis AGJPB – « Les médias inquiets face à l'IA » <https://share.belga.press/news/48e1d297-0351-49d0-befc-13eda21506a9>
- 06/04/2024 : RTBF.be – AJP - « Cyberharcelée depuis plus de 10 ans, Florence nous explique comment affronter les violences en ligne » <https://www.rtbef.be/article/cyberharcelee-depuis-plus-de-10-ans-florence-nous-explique-comment-affronter-les-violences-en-ligne-11354566>
- Avril 2024 : Wilfried – AJP « Les éditions de l'Avenir sous Nethys » [Les éditions de l'avenir sous Nethys - Wilfried \(wilfriedmag.be\)](#)
- Mai 2024 : Ensemble – AJP et Martine Simonis « Cordon sanitaire médiatique, l'œuf ou la poule ? » https://www.ensemble.be/wp-content/uploads/2024/05/Ensemble-113_en-ligne.pdf
- 17/06/2024 : RTBF.be – AJP Diversité Guylaine Germain « Diversité à la RTBF : qui sont les journalistes qui nous informent ? Faisons le point ! » <https://www.rtbef.be/article/diversite-a-la-rtbf-qui-sont-les-journalistes-qui-nous-informent-faisons-le-point-11390450>
- 27/06/2024 : Dh.net – AJP Martine Simonis « Formation wallonne : le duo Bouchez-Prévot poursuivent leurs consultations avec le monde de la culture, de la jeunesse et du sport <https://www.dhnet.be/actu/elections-belges/elections-regionales/2024/06/26/formation-wallonne-le-duo-bouchez-prevot-poursuivent-leurs-consultations-avec-le-monde-de-la-culture-de-la-jeunesse-et-du-sport-ES3FL5MHDBDW3GKOVZPMAYDZU4/>
- 17/09/2024 : Arrêt sur Images – AJP Martine Simonis – le cordon sanitaire belge <https://www.arretsurimages.net/emissions/proxy/extreme-droite-le-cordon-sanitaire-des-medias-belges-tient-toujours>

14. 03/10/2024 : Belga (dépêche) – Les rédactions journalistiques, miroir déformé de la société (étude AJP-UCLouvain)
15. 04/10/2024 : The Brussels Times – Newsrooms present a distorted mirror of society, study shows <https://share.belga.press/news/34e078c1-6867-4489-b4bc-20c86a27cd57?searchText=%22ajp%22>
16. 04/10/2024 : MSN.com – Les rédactions journalistiques, miroir déformé de la société (étude AJP-UCLouvain) <https://www.msn.com/fr-be/actualite/other/les-r%C3%A9dactions-journalistiques-miroir-d%C3%A9form%C3%A9-de-la-soci%C3%A9t%C3%A9-%C3%A9tude-ajp-uclouvain/ar-AA1rE0Dn>
17. 07/10/2024 : Marianne – Écolos, diplômés, pas très laïques : la "diversité" des journalistes en Belgique, c'est pas trop ça... <https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:1f03a5a2-61b3-4ce0-8396-0b1b629b628b>
18. 09/10/2024 : La Libre – La Ligue des droits humains attaque une partie du nouveau Code pénal <https://share.belga.press/news/303c484e-454f-4973-914f-5161e713970f>
19. 17/10/2024 : Rtbf.be -Les associations de journalistes dénoncent le retour de la censure préventive <https://www.rtbf.be/article/les-associations-de-journalistes-denoncent-le-retour-de-la-censure-preventive-11451200>
20. 17/10/2024 7sur7.be – Les associations de journalistes dénoncent le retour de la censure préventive <https://www.7sur7.be/belgique/les-associations-de-journalistes-denoncent-le-retour-de-la-censure-preventive~ada73508/>
21. 17/10/2024 : Le Soir.be – « C'est sans précédent », les associations de journalistes dénoncent le retour de la « censure préventive » <https://www.lesoir.be/630204/article/2024-10-17/cest-sans-precedent-les-associations-de-journalistes-denoncent-le-retour-de-la>
22. 17/10/2024 : La Libre.be – Les associations dénoncent le retour de la censure préventive <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2024/10/17/les-associations-de-journalistes-denoncent-le-retour-de-la-censure-preventive-JPBDJLRXTRAB3PJS5KE6BMOJT4/>
23. 18/10/202 : Brussels Times – Censure préalable <https://www.brusselstimes.com/belgium/1274578/belgium-accused-of-preventive-censorship-by-journalist-federations?sfnsn=wa>
24. 24/10/2024 : AJP, La Libre Belgique « La liberté de la presse est-elle menacée en Belgique ? » <https://share.belga.press/news/85bb6eac-9624-43ec-91e3-120635ae9069>
25. 08/11/2024 : La liberté de la presse menacée en Belgique ? RTBF (Auvio) Déclit, Le Tournant – Martine Simonis - <https://auvio.rtbf.be/media/declic-le-tournant-declit-le-tournant-3267050>
26. 19/11/2024 : Martine Simonis, Télépro « Le métier de journaliste plus nécessaire que jamais » <https://www.telepro.be/mon-telepro/societe/le-metier-de-journaliste-plus-necessaire-que-jamais/>
27. 19/11/2024 : AJP – Opération journalistes en classe, Téléambre <https://www.telesambre.be/info/societe/journaliste-en-classe-des-eleves-decouvrent-lunivers-des-medias/68927>
28. 21/11/2024: JEC – Fake News , Téléambre <https://www.telesambre.be/info/le-journaliste-philippe-galloy-combat-les-fake-news-avec-des-eleves-de-5eme-primaire/69001>
29. 30/11/2024 : Étude de la diversité dans la profession, RTBF, « In Dja Mambu We Trust, ouvrir les yeux sur les représentations médiatiques » <https://www.rtbf.be/article/in-dja-mambu-we-trust-ouvrir-les-yeux-sur-les-representations-mediatiques-11470580>
30. 13/12/2024 : Étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne, RTBF « Handicap et médias : des stéréotypes encore tenaces » <https://www.rtbf.be/article/handicap-et-medias-des-stereotypes-encore-tenaces-11477312>
31. 14/12/24 : Martine Simonis - Faut-il quitter X ? RTBF – Pause Media <https://auvio.rtbf.be/media/pause-media-pause-media-3282370>
32. 17/12/2024 : Guylaine Germain, BX1, émission Autrement – Médias et diversité, peut mieux faire <https://bx1.be/emission/autrement-medias-et-diversite-peut-mieux-faire/?theme=classic>